

Etat des lieux du Système Alimentaire Territorial en Clermontais et Lodévois Larzac



CoDev du Pays Cœur d'Hérault



Résumé

Dans un contexte où la société est de plus en plus préoccupée par la durabilité de l'alimentation, des projets de territoires se développent, pour construire des Systèmes Alimentaires Territorialisés Durables (SATD). C'est le cas du Pays Cœur d'Hérault, dont le projet est d'organiser une grande concertation entre les acteurs du territoire, pour construire une vision partagée du système alimentaire local. Cette concertation prendra la forme d'Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables. Pour mieux connaître le potentiel alimentaire du PCH, nous avons procédé à une étude qualitative, en réalisant des entretiens semi-directifs avec une trentaine d'acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire.

Nous avons identifié plusieurs freins au développement de l'alimentation locale sur le territoire. Au niveau de la production, certaines filières sont peu développées (arboriculture, volaille, céréales) ou peu structurées (maraîchage). L'organisation des filières devrait pouvoir permettre l'accès à de nouveaux marchés, comme celui de la restauration collective. L'accès au foncier reste un frein majeur pour développer des productions alimentaires durables. Les relations entre acteurs posent souvent problème : méconnaissance ou conflits (producteurs-viticulteurs ou agriculteurs-chasseurs). Bon nombre d'acteurs de l'alimentation constatent un manque de vision politique à long terme sur les questions agricoles alimentaires.

Cependant, le territoire présente des potentialités intéressantes, sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour développer un SATD : une demande importante, des circuits courts bien implantés, des acteurs intéressés voire même déjà engagés, et des actions déjà en place notamment en ce qui concerne le gaspillage alimentaire et la nutrition santé.

Mots-clés : systèmes alimentaires territorialisés, alimentation locale, circuits courts, filières, foncier.

Remerciements

Nous souhaitons remercier en premier lieu le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault d'avoir proposé ce sujet aux étudiants de TERPPA, c'était un projet intéressant et formateur. Sophie Giraud en particulier, a toujours été disponible pour nous permettre de faire avancer le projet dans la bonne direction.

Merci à celles qui nous ont suivies et encadrées au cours de ce projet : Brigitte Nougariès de l'UMR-innovation tout d'abord, toujours disponible et qui a suivi notre travail de très près, ses conseils étaient précieux ; mais aussi Camille Clément de l'UMR-innovation pour ses conseils et bien entendu notre tutrice école, Françoise Jarrige, pour le regard extérieur et l'appui méthodologique qu'elle nous a apporté.

Nous remercions également les étudiants du master II ERDL : Julien Bihl, Aurelia Ferrali, Léa Fourcade, Louis Maufrais, Sarah Rieutord qui ont mené le même travail que nous mais sur la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault. Nous avons pu échanger régulièrement sur nos avancements, partager nos travaux respectifs et ils nous ont donné des conseils précieux. De même, merci aux membres de l'association Pic Assiette qui ont partagé leurs travaux avec nous.

Nous remercions aussi Thierry Laniesse, Vanessa Méline, Laurent Castanier et Vincent Salignac qui ont aussi contribué au bon fonctionnement de notre projet.

Merci bien sûr à Montpellier SupAgro, pour l'encadrement de notre travail et la mise à disposition d'outils et de locaux, le tout nouvel @rchipel est des plus accueillant. Merci également à la communauté de communes du Lodévois et Larzac qui nous a mis à disposition une salle pour notre restitution.

Un grand merci à Maria-Elena Martin, pour sa patience et sa gentillesse à chacune de nos visites.

Enfin, nous remercions très chaleureusement tous ceux et celles qui ont accepté de nous rencontrer et de répondre à nos questions car sans eux rien n'aurait été possible. Par soucis d'anonymat nous ne citerons pas leurs noms ici mais nous espérons qu'ils se reconnaîtront.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	6
1 Les Systèmes Alimentaires Territoriaux Durables : définition et actions déjà en place en pays cœur d'Hérault	7
1.1 Qu'est-ce qu'un système alimentaire territorial durable (SATD).....	7
1.2 Construire un SATD.....	8
1.3 La gouvernance des SATD	8
1.4 Imaginer un SATD en PCH	9
1.5 Un projet alimentaire territorial déjà initié depuis 2012.....	10
2 Méthodologie utilisée	12
2.1 Prendre connaissance de notre territoire et de notre sujet d'étude	12
2.2 Choix méthodologiques	12
2.2.1 Objectifs	12
2.2.2 Quels acteurs ? A partir de conseils d'experts et de proche en proche	12
2.2.3 Biais dus à nos choix méthodologiques	12
2.3 De la théorie à la pratique	13
2.4 Notre panel	13
2.4.1 Notre panel idéal	13
2.4.2 Des objectifs globalement atteints	14
3 Analyse des résultats.....	16
3.1 Quelle demande en PCH ? Quelles attentes sociétales ?	16
3.1.1 Quelle alimentation est souhaitée par les citoyens ?	16
3.1.2 Le gaspillage alimentaire.....	21
3.2 L'offre alimentaire en Pays Cœur d'Hérault	22
3.2.1 Le paysage agricole local.....	22
3.2.2 Les potentialités de la production en PCH en vue de la construction d'un SATD	23
3.2.3 La diversification face à des enjeux divers selon les filières.....	24
3.3 L'accès au foncier : un enjeu majeur pour la construction d'un SATD	29
3.3.1 Les contraintes du paysage local	29
3.3.2 La pression urbaine et l'artificialisation des terres menacent l'agriculture.....	29
3.3.3 Le foncier : objet de conflits d'usage	30
3.3.4 Résultat : des difficultés à l'installation ou à l'agrandissement	31
3.4 La commercialisation, la distribution, la restauration	32
3.4.1 La commercialisation en circuits courts	32
3.4.2 L'approvisionnement local des grandes et moyennes surfaces (GMS)	36

3.4.3	L'approvisionnement local de la restauration.....	38
3.5	Liens entre acteurs	40
3.5.1	Un nécessaire soutien politique des élus pour l'agriculture locale	40
3.5.2	Des relations entre les producteurs et les chasseurs parfois compliquées	40
3.5.3	Des relations contrastées entre les producteurs.....	41
3.5.4	Les acteurs de la distribution : une position variable selon leur mode de commercialisation.....	42
3.5.5	Un tissu associatif riche mais des structures parfois en rivalité.....	42
3.5.6	Un rôle certain des institutions quant à la place laissée à l'agriculture sur le territoire	42
4	Préconisations pour la mise en place d'un Système Alimentaire Territorial Durable en Pays Cœur d'Hérault	44
4.1	Permettre l'accès des agriculteurs ou porteurs de projet agricole au foncier et au bâti.....	44
4.1.1	L'accès au foncier et au bâti : un enjeu majeur pour la construction d'un SATD.....	44
4.1.2	Comment faciliter l'accès au foncier et au bâti ?	44
4.1.3	Un exemple inspirant : Le cas de la commune de Fillé-sur-Sarthe dans les Pays de Loire	45
4.2	Structurer et développer les filières alimentaires locales afin de mettre en adéquation l'offre et la demande.....	46
4.2.1	Une offre locale inférieure à la demande grandissante.....	46
4.2.2	Comment structurer et appuyer le développement des filières alimentaires locales ..	46
4.2.3	Le cas de la restauration collective	47
4.3	Agir en faveur d'une alimentation saine, équilibrée et accessible.....	48
4.3.1	Une revendication citoyenne forte.....	48
4.3.2	Comment favoriser une alimentation saine, équilibrée et accessible ?	48
4.4	Mobiliser les acteurs et pérenniser les actions engagées	48
4.4.1	Une nécessité pour le succès des EGAAD	48
4.4.2	Comment mobiliser les acteurs et pérenniser les actions engagées ?	49
	Conclusion	49
5	Bibliographie.....	50
6	Annexes	52
Annexe 1	Exemples de mesures issues de systèmes alimentaires territoriaux.....	52
Annexe 2	Les politiques publiques de l'alimentation.....	53
Annexe 3	Axes de travail identifiés par le SYDEL du PCH en 2014 pour le PAT	55
Annexe 4	Campagne de communication autour du bien manger en PCH	55
Annexe 5	Guide d'entretien pour les personnes ressources.....	56
Annexe 6	Guide d'entretien pour les producteurs	59

Annexe 7	Guide d’entretien pour les transformateurs	61
Annexe 8	Guide d’entretien pour les distributeurs	63
Annexe 9	Difficultés financières rencontrées par les français pour accéder à une alimentation saine et équilibrée	65
Annexe 10	L’occupation du sol agricole en 2014 [R].....	66
Annexe 11	Potentiel Global des sols du PCH	67
Annexe 12	Artificialisation des sols à haut potentiel agronomique dans le département de l’Hérault	68
Annexe 13	Représentation spatiale de l’approvisionnement de la boutique de producteurs Paysans Producteurs à Clermont-l’Hérault (source rapport géo).....	69
Annexe 14	Représentation spatiale de l’approvisionnement de la boutique de producteurs <i>A travers champs</i>	70
Annexe 15	Les PAEN et les ZAP.....	71
Annexe 16	Les hameaux agricoles pour répondre au problème de logement des agriculteurs .	72

INTRODUCTION

Les questions agricoles et alimentaires préoccupent de plus en plus les citoyens : les liens entre production agricole et environnement, entre alimentation et santé font l'objet de nombreux questionnements. Dans un monde globalisé, la société s'intéresse de plus à l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité. En ce sens, les instances territoriales ont pleinement leur rôle à jouer dans l'accompagnement et le développement de Systèmes Alimentaires Territorialisés Durables (SATD). En Pays Coeur d'Hérault, les élus locaux, via le SYDEL, se sont emparés de la question dès 2012. Plusieurs actions ont été mises en place autour de l'alimentation sur le territoire, sans parvenir toutefois à fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun.

Aujourd'hui, le Conseil de développement (CoDev) du Pays Coeur d'Hérault a pris l'initiative de reprendre le projet, au nom de la société civile. Le CoDev a l'objectif d'organiser des Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD), en octobre 2019. Ces rencontres rassembleront les acteurs alimentaires et agricoles du PCH. Le but est de construire une vision partagée du territoire et de faire émerger des synergies ainsi qu'une gouvernance allant dans le sens d'une alimentation territoriale durable.

Une approche purement quantitative ne permet pas de rendre compte de la diversité des productions agricoles du territoire : la viticulture et l'élevage sont surreprésentés dans les statistiques agricoles. Par ailleurs, les questions d'agriculture et d'alimentation durables sont transversales, et mobilisent une grande variété d'acteurs : professionnels monde agricole et alimentaire, mais également élus, associations... Pour identifier la diversité d'acteurs à mobiliser, leurs interactions et leurs problématiques ainsi que les dynamiques et les projets, une approche qualitative du territoire paraît incontournable. C'est pourquoi le Codev a missionné deux groupes d'étudiants pour enquêter sur les trois communautés de communes du Pays. Un groupe d'étudiants en master II géographie, mention ERDL a étudié la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, tandis que nous nous sommes concentrés sur celles du Clermontais et du Lodévois et Larzac. Les résultats de ces travaux ont été présentés publiquement en février et mars 2019.

En parallèle de ces travaux, d'autres événements se sont déroulés en février 2019. Tout d'abord, une collecte d'informations sur l'offre alimentaire locale, via une "opération libre" concernant professionnels et citoyens. Ensuite, l'organisation de "rendez-vous citoyens" pour engendrer une réflexion autour l'alimentation durable et faire émerger des problématiques.

Ce rapport vise donc à présenter les résultats de nos travaux, conduits entre novembre 2018 et mars 2019, et visant à répondre à la problématique : quel est le potentiel pour fournir une alimentation locale et durable en Pays Coeur d'Hérault ? Nous commencerons par rappeler le contexte social du PCH, avec les attentes citoyennes et les actions déjà menées sur le territoire. Une analyse bibliographique présentera les enjeux de la construction d'un SATD. Après avoir présenté la méthodologie, nous présenterons l'analyse des résultats issus de nos enquêtes de terrain et d'une analyse bibliographique. Enfin, nous avons imaginé des pistes d'actions qui pourraient être mises en place sur le territoire en faveur d'une alimentation durable.

1 LES SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DURABLES : DEFINITION ET ACTIONS DEJA EN PLACE EN PAYS CŒUR D'HERAULT

1.1 QU'EST-CE QU'UN SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE (SATD)

Un système alimentaire est, selon Louis Malassis, la « manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et pour consommer leur nourriture » [\[1\]](#).

Historiquement, la dimension spatiale du système alimentaire était réduite au lieu de production qui constituait également le lieu de consommation. Même si ce type de système est encore présent dans certains pays, depuis le 18^{ème} siècle, les circuits alimentaires se sont progressivement fragmentés avec la division du travail entre production, transformation et distribution. Ce phénomène de fragmentation s'est accentué au fil du temps et, depuis le siècle dernier, les processus de production, transformation et distribution se sont largement industrialisés [\[2\]](#). Il y a aujourd'hui très peu de lien entre production et consommation, les circuits comportent de nombreux intermédiaires et les distances s'allongent entre sites de production et de distribution.

Aujourd'hui, de nombreux citoyens soucieux de la qualité de leur alimentation et des problématiques sociales et environnementales, expriment une volonté de (re)développer les circuits courts et de proximité et donc la construction de Systèmes Alimentaires Territoriaux Durables (SATD). Ces derniers reposent sur une gouvernance territoriale participative et une mise en relation de tous les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs). En plus des dimensions géographiques et économiques, ils prennent en compte les dimensions environnementales et sociales. Un système alimentaire territorial peut être défini comme un "ensemble cohérent de filières agroalimentaires localisées dans un espace géographique de dimension régionale" [\[3\]](#).

La finalité d'un SATD serait donc de réduire l'importation d'aliments et de produire durablement et le plus localement possible les matières premières qui peuvent être produites sur le territoire considéré, si les conditions pédoclimatiques le permettent.

Les SATD se construisent généralement autour de quatre grands objectifs [\[4\]](#) :

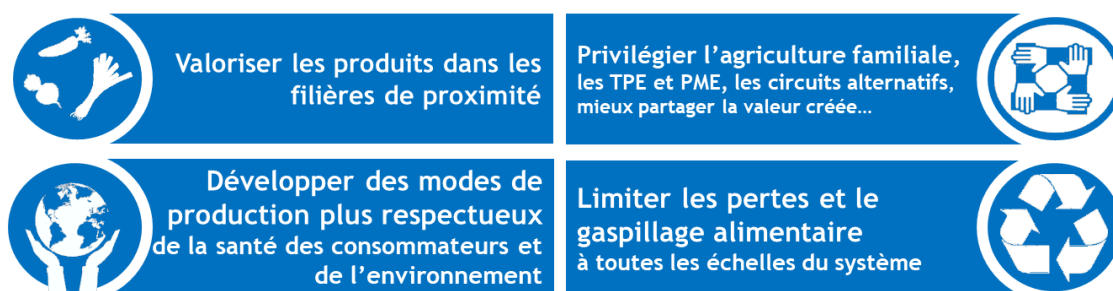


Figure 1 : Les principaux objectifs d'un SATD (réalisation M.Poutier)

1.2 CONSTRUIRE UN SATD

Pour parvenir à la création d'un tel système, il est possible de procéder en 5 étapes [\[4\]](#) :

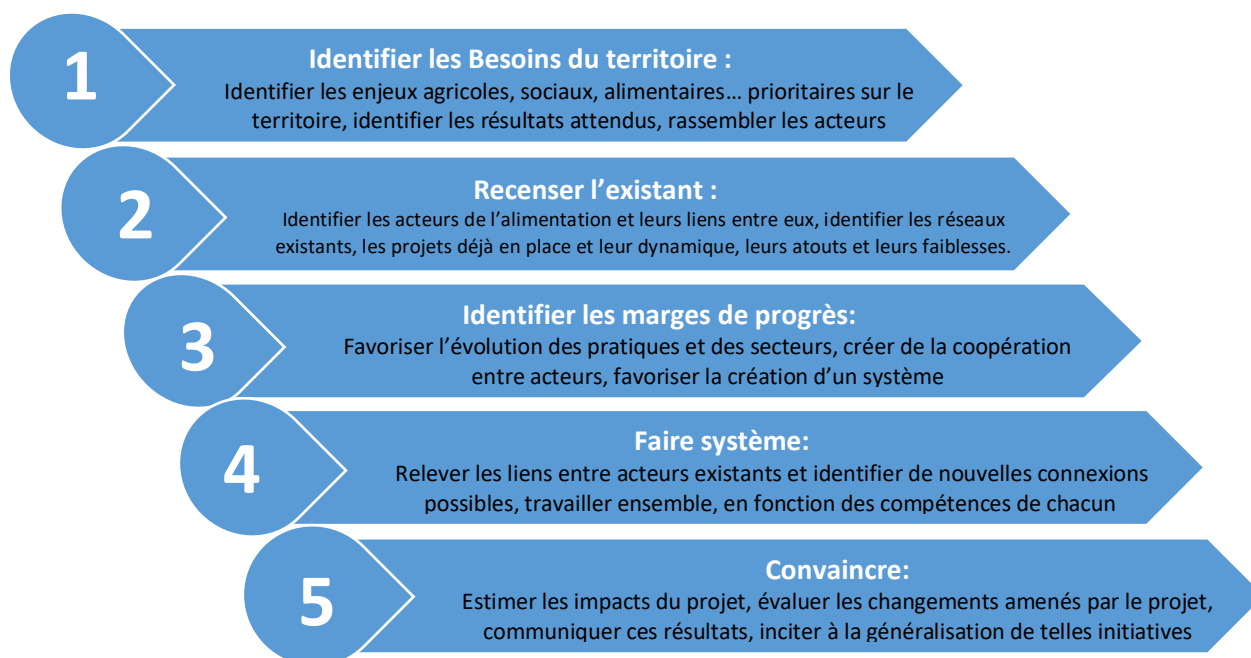


Figure 2 : Les 5 étapes de la création d'un SATD (réalisation M.P)

De nombreuses actions peuvent être mises en place par les acteurs locaux pour faire vivre les SATD. Jean-Louis Rastoin distingue ainsi cinq types d'instruments à disposition des acteurs :

- L'innovation, pour développer des savoirs technologiques et organisationnels intégrant toutes les dimensions d'une sécurité alimentaire durable
- L'éducation des mangeurs de la maternelle à l'université du 3e âge
- L'information générique par les mass médias et l'encadrement de la communication commerciale
- Les normes, les labels et une fiscalité différenciée permettant d'établir un jeu concurrentiel équilibré
- La coordination des actions au niveau national et européen pour atteindre une taille critique permettant une visibilité pour les consommateurs et une capacité d'investissement [\[5\]](#).

Pour illustrer la mise en œuvre de ces instruments, nous avons étudié trois exemples de SATD : ceux de Bruxelles, Montréal, et de la Communauté d'Agglomération de Douaisis, en Hauts-de-France. Nous avons extrait des exemples de mesures issues de ces systèmes, ils sont répertoriés dans Annexe 1.

Les aspects de participation citoyenne et d'action collective se révèlent ici être primordiaux, leur absence est souvent la cause de la non-obtention des résultats escomptés. Ainsi, il apparaît important de créer une instance de gouvernance intégrant l'ensemble des acteurs et favorisant leur coopération.

1.3 LA GOUVERNANCE DES SATD

Le système alimentaire actuel est très segmenté et concentré, ce qui crée des tensions entre ses acteurs. Ce type d'organisation empêche la résilience du système et les relations y sont inéquitables puisqu'un nombre restreint d'acteurs domine le système et y fixe ses règles et ses prix. Pour créer un

SATD, il est essentiel de rompre avec cette organisation en silo et de créer une instance de gouvernance intégrative, impliquant l'ensemble des acteurs. Le schéma suivant propose un modèle de grille de lecture de la gouvernance alimentaire territoriale et intégrée.

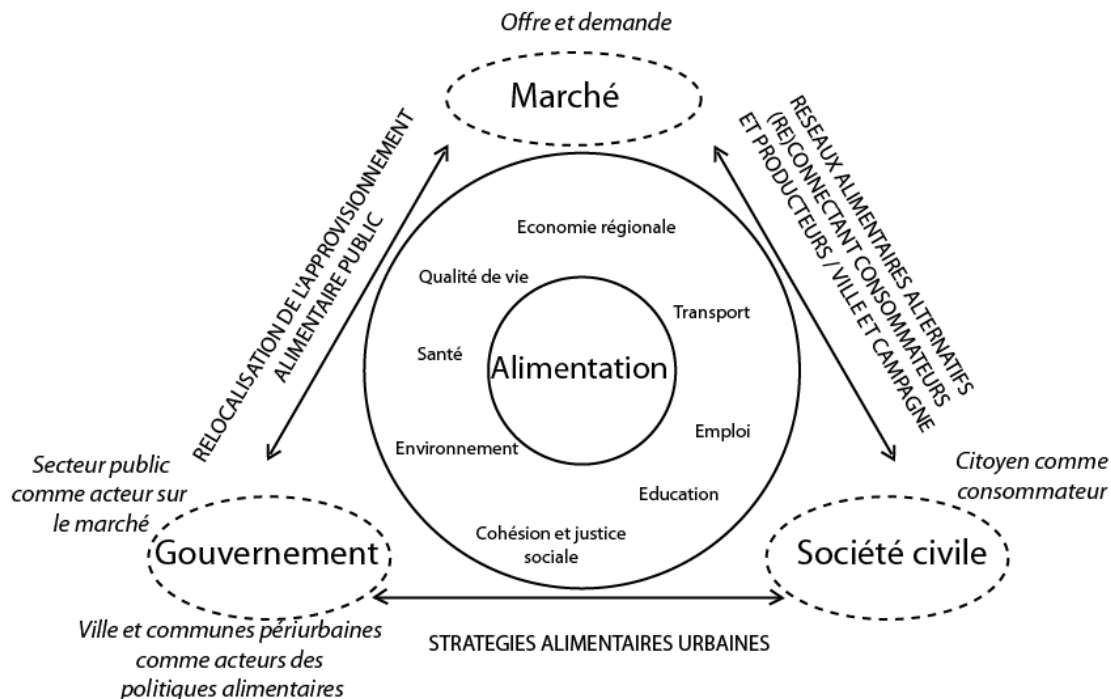


Figure 3 : Grille d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale et intégrée, adaptée par C. Perrin et C. Soulard, d'après Wiskerke (2009)

Dans ce modèle de gouvernance, contrairement au modèle en silo, l'ensemble des acteurs interagissent.

- Le marché et la société civile sont reliés par des réseaux alternatifs qui connectent les consommateurs aux producteurs (comme les circuits courts et de proximité) et par l'ensemble des mouvements citoyens autour de l'alimentation.
- L'approvisionnement de la restauration collective est à l'interface entre gouvernement et marché, elle permet d'agir à la fois sur l'éducation, la santé publique, l'environnement et la justice sociale.
- Les stratégies alimentaires qui relient gouvernement et société civile permettent la mise en lien des politiques sectorielles concernant l'alimentation [6]. On peut ici donner l'exemple des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) soutenus par la Politique Alimentaire Nationale (Annexe 2).

1.4 IMAGINER UN SATD EN PCH

La première étape nécessaire à la mise en place d'un système alimentaire territorial durable est la réalisation d'un diagnostic territorial comprenant une étude de l'offre et de la demande alimentaire locale. Il est donc essentiel d'identifier tous les acteurs en jeu ainsi que les liens qu'il existe entre eux. Le travail que nous avons mené prétend contribuer à cet état des lieux. Ainsi, ce rapport présente un état des lieux de l'offre alimentaire dans les communautés de communes du Clermontais et de Lodévois Larzac, il vient compléter l'étude récemment réalisée sur la communauté de commune de la Vallée de l'Hérault par des étudiants du master ERDL de l'université de Montpellier 2.

Ce diagnostic permettra ensuite l'organisation d'un grand débat qui prendra la forme d'Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD).

La troisième étape préalable à la création d'un SATD est la création d'une instance de gouvernance participative.

1.5 UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DEJA INITIE DEPUIS 2012

La réflexion autour d'un projet alimentaire de territoire a commencé sur la période 2012-2013. L'objectif du projet alimentaire était de lancer une réflexion territoriale autour des circuits courts alimentaires, du « bien manger en Cœur d'Hérault » et de son enjeu économique et social. La commission agricole du PCH, en place depuis 2014, travaille les questions agricoles et alimentaires sur le territoire.

En 2014, le SYDEL du PCH avait établi cinq axes de travail pour un Projet Alimentaire Territorial, déclinés en plusieurs pistes d'actions. Le coût global du projet avait été évalué à 43 365 € (Annexe 3). Le projet n'a pas été labellisé officiellement par le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, mais plusieurs actions ont pu être mises en œuvre. Ces actions concernent surtout les thématiques de la nutrition/santé. Nos recherches nous ont permis d'identifier les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

- Création de la plateforme "Mon Cœur d'Hérault", qui recense les points d'achat locaux sur le territoire du PCH (www.moncoeurherault.fr)
- Une campagne de communication autour de la saisonnalité des produits ("des tomates en mars" voir Annexe 4)
- Opération "Un Fruit à la récré" : dispositif national visant à promouvoir la consommation de fruits dans les écoles. La communauté de communes Lodévois et Larzac a mis en place des actions dans ce sens au niveau des écoles.

Par ailleurs, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont signé, sur la période 2013-2018, un Contrat Local de Santé. Un focus est mis sur les questions de nutrition, notamment sur l'obésité et le surpoids des enfants de moins de 6 ans. Dans ce cadre, la plateforme "Nutrition du jeune enfant et Alimentation solidaire en Cœur d'Hérault" a été lancée en juillet 2018, accessible à l'adresse suivante : <https://nutrition.coeur-herault.fr/>. L'objectif est entre autres de connaître les acteurs du territoire travaillant autour de la nutrition du jeune enfant (moins de 6 ans) et de l'alimentation solidaire, notamment afin de mieux orienter le public vers les ressources locales.

Lors de nos entretiens, peu d'acteurs nous ont évoqué ce projet alimentaire territorial, qui semble avoir été laissé de côté par le SYDEL depuis 2015, d'où le fait que le CoDev relance le projet aujourd'hui. Annick Ferry, directrice du pôle économie du Pays Cœur d'Hérault, identifie les difficultés à mener un tel projet :

- Concertation entre acteurs : mettre tout le monde autour de la table ;
- Nécessité de débloquent des moyens importants, du temps et de l'argent ;
- Pas de vocation nourricière du territoire : enjeux de collaboration avec les territoires voisins, etc.

L'enjeu pour le CODEV sera donc de mobiliser les différents acteurs lors des EGAAD, mais également de convaincre les politiques d'attribuer des moyens au projet. Construire un SATD nécessite d'avoir une vision sur le long terme des actions à mener. Il serait judicieux que le CoDev identifie les raisons

précises pour lesquelles le projet alimentaire territorial de 2014 n'a pas pleinement abouti, afin de ne pas être confronté aux mêmes difficultés.

2 METHODOLOGIE UTILISEE

2.1 PRENDRE CONNAISSANCE DE NOTRE TERRITOIRE ET DE NOTRE SUJET D'ETUDE

Avant toute chose il nous fallait analyser le sujet : comprendre ce qu'est un SATD, voir des exemples. Il était essentiel également nous familiariser avec le territoire. Notre travail a donc commencé par une étude bibliographique pour analyser le contexte de notre étude. Nous nous sommes notamment appuyées sur des études déjà réalisées sur le Pays Cœur d'Hérault. La dernière étude date de l'été 2018 mais celles qui nous fournissent le plus de statistiques datent de 2014 et commencent donc à dater un peu (Revue Regards n°5 [\[7\]](#)). De plus, les statistiques faites sur le territoire ne donnent à voir que les cultures principales qui dominent largement l'agriculture locale et ne permettent pas de voir la diversité agricole présente sur le territoire (voir Figure 9). En complément des connaissances que nous avons ainsi compilées, nous avons donc rencontré acteurs institutionnels, afin qu'ils nous présentent le territoire actuel avec leur regard d'experts.

2.2 CHOIX METHODOLOGIQUES

2.2.1 Objectifs

Puisque les statistiques datent un peu et ne permettent pas vraiment de montrer la diversité des productions et ne suffisent pas à caractériser la diversité acteurs de l'agriculture et de l'alimentation locale, le choix a été fait d'aller à la rencontre de ces acteurs. Pour cela nous avons mené avec eux des entretiens semi-directifs afin d'identifier leurs pratiques, leurs interactions avec les autres acteurs du territoire, leur rôle dans le SAT actuel, mais aussi les enjeux auxquels ils répondent, les projets qu'ils portent et les problématiques auxquelles ils sont confrontés. Nous ne pouvions pas, avec le temps que nous avons, être exhaustifs. Aussi nous avons cherché, à travers le panel des personnes rencontrées, à montrer la diversité d'acteurs présents sur tout le territoire du PCH.

2.2.2 Quels acteurs ? A partir de conseils d'experts et de proche en proche

Ces acteurs de l'agriculture et de l'alimentation locale ne sont pas toujours simples à identifier dans un territoire dont nous ne connaissions rien. Donc avoir commencé nos entretiens avec des experts, nous a permis également d'identifier des acteurs du système alimentaire (de la production à la consommation) que nous pourrions rencontrer. Nous avons dans un second temps rencontré ces acteurs qui nous ont donné d'autres noms de personnes à aller voir et ainsi de suite. Nous avons donc procédé de proche en proche afin de constituer peu à peu notre panel.

2.2.3 Biais dus à nos choix méthodologiques

Cette méthodologie induit nécessairement des biais dans notre étude. Tout d'abord ce que nous allons en déduire ne vaut que pour les personnes interrogées, elles ne sont pas représentatives de tous les acteurs du territoire. Elles sont même minoritaires comme nous avons pu le montrer précédemment. Cela serait une erreur d'extrapoler nos conclusions à l'ensemble des acteurs locaux. Ensuite comme nous avons procédé de proche en proche, nous n'avons été mis en contact qu'avec des acteurs relativement bien insérés dans des réseaux déjà en place. Les acteurs isolés n'ont pas pu être touchés par notre étude. Mais comme notre objectif était d'identifier les acteurs de l'alimentation locale, ce sont en général des personnes plus ou moins insérées dans des réseaux, difficile de commercialiser localement sans cela.

2.3 DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

Afin de mener nos entretiens nous avons préparé plusieurs guides d'entretiens (Annexe 5 à Annexe 8) afin de nous adapter à la diversité des acteurs. En parallèle de cette préparation nous avons commencé à contacter les acteurs, en priorisant les appels téléphoniques, afin de prendre rendez-vous avec eux. Nous menions les entretiens en face à face soit dans leurs locaux, soit dans leurs habitations dans le cas de certains agriculteurs. Par soucis de temps et d'efficacité nous avons également dû mener une partie des entretiens par téléphone. A de nombreuses reprises nous avons été confrontées à des acteurs aux emplois du temps chargés, qui n'avaient que peu de temps à nous consacrer. Il nous fallait alors nous concentrer sur seulement quelques questions et les entretiens s'en sont trouvés moins riches en termes d'informations. Cela nous a néanmoins permis d'avoir des informations sur certains acteurs que nous n'aurions jamais pu rencontrer pour un véritable entretien d'une heure (les GMS par exemple).

2.4 NOTRE PANEL

2.4.1 Notre panel idéal

Pour avoir une grande diversité d'acteurs nous avons cherché à rencontrer tous les acteurs de la filière : des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des commerces mais aussi des associations, groupements de producteurs ou organismes professionnels agricoles ainsi que des élus locaux et des agents des collectivités.

Notre objectif était d'avoir au moins un producteur pour chaque type de production alimentaire présente sur le territoire : grandes cultures, maraîchage, arboriculture, apiculture et élevage (bovin, ovin, caprin, porc, volaille) tant pour la viande que le fromage ou les œufs. Nous voulions également trouver des ateliers de transformation individuels à la ferme et d'autres plus collectifs. Pour ce qui est des circuits de distribution et commercialisation, nous souhaitions rencontrer un maximum de boutiques de producteurs car elles jouent un rôle central dans la mise en réseau des producteurs qui vendent en local mais aussi des GMS et d'autres circuits (vente à la ferme, vente sur les marchés, AMAP, ...) pour avoir un panel diversifié. Pour les associations, groupements de producteurs ou organismes professionnels agricoles nous avons fait en priorité les organismes connus ou très présents sur le territoire. Enfin pour ce qui est des élus locaux et des agents des collectivités, nous avons cherché à voir en premier ceux qui traitaient la question agricole et/ou qui étaient à la fois élus communaux, à la communauté de commune et au PCH. Notre objectif était de rencontrer au moins deux élus de chaque communauté de commune.

Nous souhaitions également traiter tous les aspects de l'alimentation, nous avons donc rencontré également des structures qui travaillent sur le gaspillage alimentaire et l'aide alimentaire. L'aspect santé était moins prioritaire car il était déjà bien traité par le PCH dans le cadre du volet "Nutrition du jeune enfant" du Contrat Local de Santé.

2.4.2 Des objectifs globalement atteints

Nous avons pu échanger avec 32 personnes au total (dont les experts mentionnés précédemment), que nous avons réparties dans différentes catégories (Figure 4). Certaines sont dans plusieurs catégories parce qu'elles avaient plusieurs casquettes (agriculteur et maire par exemple).

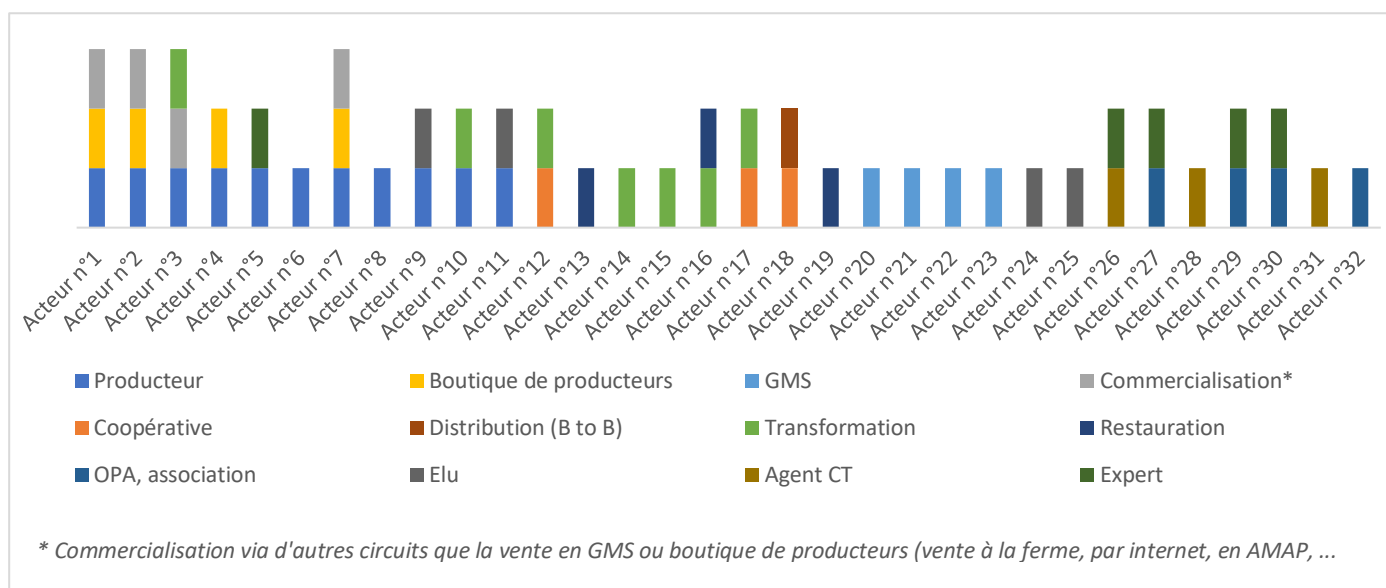


Figure 4 : Catégorisation des acteurs interrogés

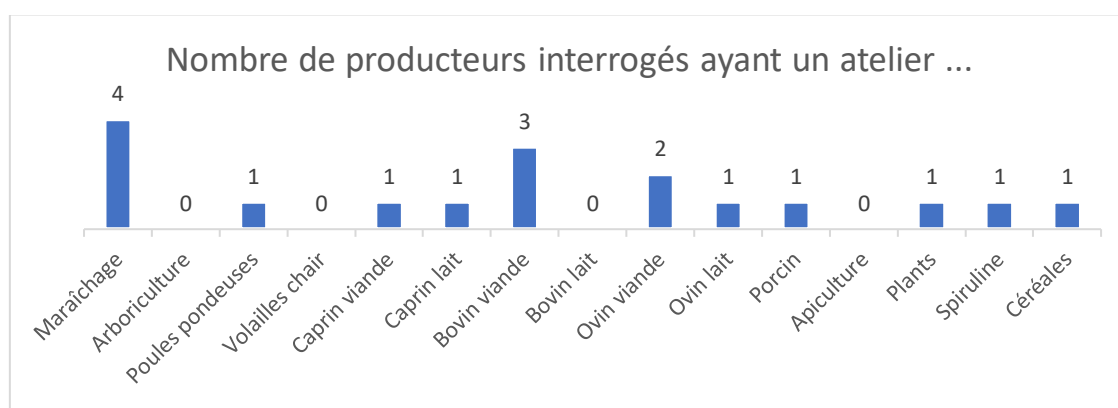


Figure 5 : Diversité des ateliers menés par les producteurs interrogés

La diversité des ateliers menés par les producteurs interrogés est visible sur la Figure 5. Nous pouvons y voir que les maraîchers et éleveurs de bovins viande sont plus représentés mais aussi que tous nos objectifs ne sont pas remplis. Voici les catégories de producteurs qui manquent à notre panel :

- Un arboriculteur
- Un apiculteur
- Un éleveur bovin lait

A cette liste de producteurs nous pouvons ajouter qu'il nous manque un élu de la Communauté de Commune du Clermontais. De plus, parmi les acteurs interrogés, nous n'avons pas pu tous les rencontrer, pour certains d'entre eux l'entretien a donc été fait par téléphone et parfois sur des durées courtes. La quantité d'informations que nous avons pu récolter n'est donc pas la même d'un acteur à un autre. Mais notre panel est déjà suffisamment large et diversifié, comme le montre la Figure 6 et

les informations récoltées sont suffisamment fournies pour nous donner une bonne vision de ce qui existe sur le territoire et des enjeux et problématiques auxquels les acteurs sont confrontés.

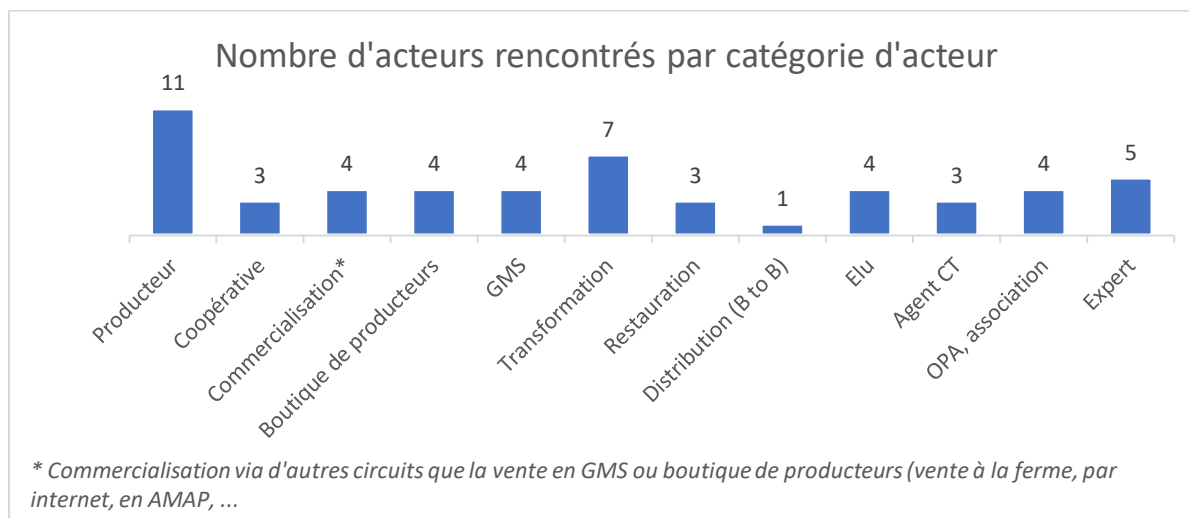


Figure 6 : Diversité des acteurs interrogés

3 ANALYSE DES RESULTATS

3.1 QUELLE DEMANDE EN PCH ? QUELLES ATTENTES SOCIETALES ?

L'alimentation est un sujet qui touche tout un chacun et les attentes sociétales par rapport à l'alimentation et l'agriculture sont grandes. Nos entretiens ne nous ont pas forcément permis de récolter beaucoup d'informations sur les attentes des citoyens mais nous avons tout de même les points de vue des producteurs et commerçants concernant la demande locale en Pays Coeur d'Hérault. Nous nous appuyons sur ces informations dans cette partie mais également sur les synthèses des trois forums citoyens animés par l'association Pic Assiette et bien évidemment sur les entretiens réalisés avec certains élus ou encore Terre Contact et le Syndicat Centre Hérault. Les citoyens que nous évoquerons seront donc des citoyens engagés dans l'alimentation locale car ce sont les seuls pour lesquels nous avons des informations.

3.1.1 Quelle alimentation est souhaitée par les citoyens ?

Si nous reprenons les réponses données lors des forums citoyens, ce qui est souhaité est une alimentation qui soit :

- Variée, diversifiée
- Gouteuse
- De qualité
- Cueillie/abattue à maturité
- Fraiche
- Saine
- Qui respecte la physionomie humaine
- Qui respecte l'environnement
- Bio
- De saison
- Adaptée au terroir
- Locale
- Pas ou peu transformée
- Non industrielle
- Sans OGM
- Sans pesticides
- Accessible
- Au juste prix
- Disponible en vrac ou en récipients consignés

En résumé, les citoyens présents souhaitent une agriculture respectueuse de l'environnement, qui produise une alimentation saine et de qualité et qui rémunère le producteur tout en restant accessible pour le consommateur. Ils semblent également tenir à rester connectés (ou à se reconnecter) à leur alimentation.

3.1.1.1 Quelle agriculture est souhaitée en PCH ?

Pour obtenir une telle alimentation, qui satisfasse tous leurs critères, ils militent pour quelques changements de l'agriculture en PCH.

Une agriculture alimentaire et diversifiée

En termes de produits tout d'abord, les citoyens considèrent que la part occupée par l'agriculture alimentaire est trop faible. Plus particulièrement ils regrettent le manque de productions en arboriculture ou en maraîchage d'hiver mais aussi, pour certains, en viande et fromage. Le même constat est fait par les experts et acteurs interrogés. De manière plus globale, il semble que la demande en produits locaux soit supérieure à la demande pour tous les produits, sauf peut-être pour le maraîchage durant la période estivale.

Un modèle agricole à taille humaine, respectueux de l'environnement et rémunérateur

En termes de modèle agricole cette fois-ci, le modèle prôné est celui des exploitations "à taille humaine", familiales, qui pratiquent une agriculture raisonnée voire biologique, certains parlent même d'agroforesterie, d'agroécologie ou encore de permaculture. En tout cas, il est essentiel pour les citoyens que les pratiques limitent l'utilisation d'intrants chimiques ainsi que la pollution ou la dégradation de l'environnement (notamment de l'eau et des sols). Il est également important pour eux que l'agriculteur ait un "travail digne" et soit rémunéré à un "prix juste".

3.1.1.2 Quelle consommation favoriser ?

Une consommation locale qui augmente

Les circuits courts de proximité se développent en Pays Cœur d'Hérault, tous les acteurs interrogés voient la demande en produits locaux augmenter. Mais la population qui consomme via des circuits courts de proximité (par exemple en boutiques de producteurs) est majoritairement une population engagée, avec un pouvoir d'achat plutôt élevé, d'après des producteurs vendant en boutiques paysannes. En effet il nous explique que ces circuits pratiquent un prix plus élevé que les circuits type GMS, ce qui en détourne certains consommateurs, mais en même temps « c'est de la qualité ».

Pourquoi favoriser le local ?

Parmi les questions posées lors des forums citoyens, l'une d'elles questionnait les participants sur les intérêts qu'ils voyaient à consommer local. Les réponses données sont nombreuses et variées. Elles sont récapitulées dans la Figure 7 ci-dessous. Notons que certaines concernent uniquement les circuits qui permettent de maintenir le lien entre producteur et consommateur (vente directe par exemple).

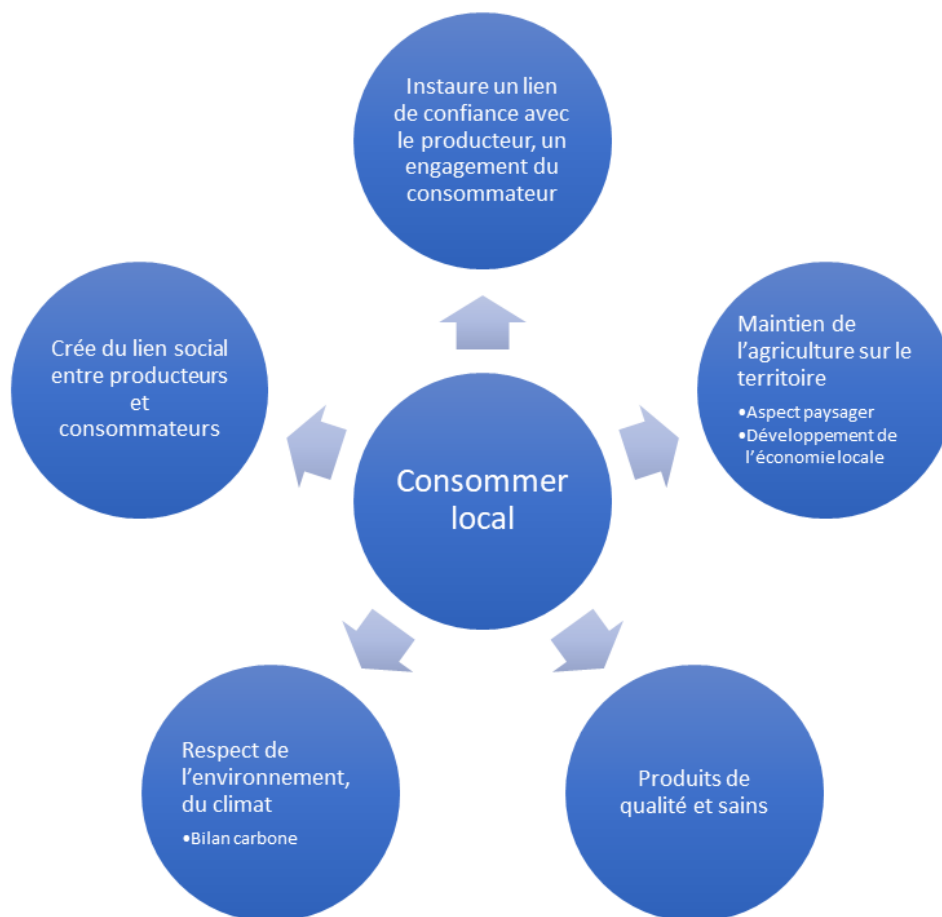


Figure 7 : Intérêts d'acheter des produits locaux pour s'alimenter (réalisation N.K.)

Des questions sont tout de même soulevées. La première est la traçabilité des produits : quelle traçabilité est assurée par les circuits locaux ? La deuxième question est celle de la distance : à quelle distance considère-t-on qu'un produit est local ? La réponse apportée par des participants est "ça dépend". En effet tous les produits ne sont pas disponibles ou difficilement cultivables en Pays Cœur d'Hérault, il faut parfois même aller chercher certains produits dans d'autres départements. Ainsi l'idée proposée est d'adapter la distance maximale au produit et au territoire.

Des modes de consommation variés, mieux approvisionnés et avec plus de visibilité

Les outils de commercialisation en circuits courts et/ou de proximité sont nombreux : boutiques de producteurs, marchés de producteurs, AMAP, systèmes de paniers, GMS, la liste est longue. Cette diversité semble souhaitable pour les consommateurs qui souhaitent les voir se développer. Certains aimeraient par exemple voir plus de produits en boutique de producteurs (les légumes sont souvent en rupture de stock, un constat fait à la fois par les consommateurs et les producteurs des boutiques, notamment à Clermont-l'Hérault). D'autres regrettent qu'il soit difficile de repérer les circuits alternatifs aux GMS, ou encore de différencier les producteurs des revendeurs sur les marchés. D'autres encore souhaiteraient voir plus de produits locaux en GMS. En résumé, il semble qu'aucun mode de commercialisation ne soit préféré par les consommateurs et que leur pluralité soit appréciée car elle permet de satisfaire différents profils d'acteurs. Néanmoins les volumes et la visibilité des produits font parfois défaut.

3.1.1.3 Une alimentation reconnectée et conviviale

Retrouver le lien à la terre, les citoyens des forums ne demandent que cela. Ils souhaitent se reconnecter à la production et cela passe bien sûr par le rapprochement avec le producteur évoqué précédemment mais aussi par la cueillette à la ferme ou par des choix de consommation comme ne consommer que des produits de saison ou retrouver des variétés anciennes ou des légumes oubliés. Cela passe également par l'éducation aux goûts des plus jeunes, travail fait par des associations ou à l'école, via la cantine scolaire. Enfin, retrouver le lien à la terre peut se faire par le jardinage.

La convivialité est également une valeur fortement associée à l'alimentation et certains évoquent des événements festifs ou conviviaux liés à l'alimentation, tant des participants aux forums qu'un des producteurs que nous avons rencontrés.

Les jardins partagés fleurissent en PCH

Les jardins partagés semblent se multiplier en PCH et leurs atouts sont multiples. Ils permettent en effet de produire une partie de sa nourriture mais également de faire du lien social (entre les jardiniers, à l'occasion d'un événement festif) et de sensibiliser ou d'éduquer les enfants dans le cas de certains jardins. Un élu nous a également confié qu'il aimerait qu'une partie de la production des jardins partagés de sa commune aille à des personnes aux revenus modestes et qui n'ont pas accès à de l'alimentation de qualité. Les types de jardins partagés semblent différents suivant les communes d'après les discussions sur les forums citoyens. Un modèle qui nous a été présenté est celui des jardins gérés par une association sur des terres communales mises à disposition par la mairie qui paye également la consommation d'eau.

3.1.1.4 Une alimentation accessible

La question de l'accessibilité de l'alimentation a également été posée lors des forums citoyens. Deux visions de l'accessibilité sont apparues lors des discussions : l'accessibilité géographique et l'accessibilité économique. Les jardins partagés peuvent être une première réponse à ces enjeux puisqu'il s'agit de produire chez soi (ou près de chez soi) des légumes pour une autoconsommation (prix de revient inférieur au prix de l'achat de légumes frais). Nous verrons deux autres initiatives pour améliorer l'accessibilité de l'alimentation.

Accessibilité géographique

Il n'existe pas de points de ventes de produits alimentaires partout. Ainsi les personnes qui ont une mobilité réduite peuvent être vite contraintes par la disposition des points de distribution. Il en va de même pour les personnes qui n'ont que peu de temps pour faire leurs courses. Dans les deux cas ces personnes choisiront généralement le point de vente le plus accessible. Pour cette raison certains des acteurs rencontrés considèrent que certaines boutiques de producteurs situées en PCH sont mal situées, ne permettant pas d'attirer beaucoup de clients. En zone rurale, des épiceries et quelques AMAP ou paniers peuvent rendre les produits plus accessibles, de même que les commerçants ambulants. Les commerces les plus accessibles ensuite (et qui ont l'avantage d'avoir tous les produits nécessaires, à des prix concurrentiels) sont les GMS, situés en périphérie, avec de grands parkings.

Accessibilité économique

Les producteurs que nous avons interrogés le disent eux-même : leurs produits ne sont pas accessibles à tous les budgets. Pour autant il ne semble pas éthiquement acceptable que la nourriture saine et de qualité soit réservée à ceux qui ont des budgets élevés. Or d'après une étude réalisée par l'IPSOS pour le Secours Populaire Français, publié en juin 2018 [\[8\]](#), l'alimentation est un poste de dépense problématique pour un grand nombre de français (27% rencontrent des difficultés à consommer des fruits et légumes frais tous les jours, Annexe 9).



Figure 8 : Photo du camion Roul'Contact (prise par M.P.)

Pour lutter contre la précarité alimentaire, l'association a monté un projet d'épicerie ambulante (Figure 8), Roul'contact, qui va dans des communes rurales (Belarga, Puechabon, Fontes, Pouzols et Nébian pour l'instant) pour vendre et distribuer des produits. Le camion transporte à la fois des produits de la banque alimentaire (réservés aux bénéficiaires de l'aide alimentaire) et des produits locaux (alimentation et artisanat) qui sont vendus à tous ceux qui le veulent à un tarif normal et à un tarif réduit pour les bénéficiaires, tarif négocié avec les producteurs. Cette initiative permet de résoudre le problème de l'accessibilité géographique dans certaines zones, au moins pour une certaine période. En effet, le camion ne passe dans un village qu'une semaine sur deux, ce n'est pas suffisant comme source d'approvisionnement. Mais cela permet aussi de travailler sur l'accessibilité économique en proposant des denrées alimentaires à ceux qui ont peu de moyens.

Mais malgré les réductions, certains bénéficiaires ne peuvent pas se permettre d'acheter certains produits. A l'inverse, certains non-bénéficiaires (dits "solidaires") aimeraient acheter des produits qui viennent de la banque alimentaire et sont réservés aux bénéficiaires. Ces mêmes produits pourraient être achetés à des producteurs locaux puis vendus dans le camion mais il y aurait alors des produits de qualité et plus chers pour les solidaires et des produits de mauvaise qualité et peu chers pour les bénéficiaires. Cela pose des questions éthiques que l'association peine à trancher d'après la personne que nous avons rencontrée.

Malgré ce questionnement, ce camion est une réponse intéressante à la problématique de l'accessibilité. D'autant plus que de nombreuses activités conviviales autour de l'alimentation sont organisées lors des passages du camion ce qui permet de faire du lien en zone rurale et de sensibiliser/d'éduquer à l'alimentation et à la cuisine.

Restauration collective

L'approvisionnement en produits bio et locaux des cantines est un point qui revenait énormément dans les forums citoyens et dans le discours des élus également. Les attentes de la population sont très fortes à ce sujet, en particulier pour la restauration scolaire.

En hôpital et en maison de retraite, fournir des repas avec des produits de qualité c'est rendre accessible ces produits à tous les patients ou pensionnaires. L'enjeu est donc de taille. Quant aux restaurants scolaires, ils accueillent chaque jour un grand nombre d'enfants, issus de famille aux budgets divers. Pour certains d'entre eux le repas de la cantine est le seul vrai repas sain de la journée. Ici aussi l'enjeu de fournir à ces enfants de bons produits de qualité est donc grand. D'autant plus que la restauration scolaire a également un rôle d'éducation au goût et à l'alimentation. L'utilisation de produits bios et locaux se heurte souvent à des problèmes de prix des repas. La question de l'approvisionnement des cantines est développée dans la suite de ce rapport, partie 3.4.3.

3.1.2 Le gaspillage alimentaire

3.1.2.1 *Un plan d'action 'Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage' en PCH*

Une préoccupation qui n'a pas semblé apparaître dans les forums citoyens (certainement car ce sujet n'était pas directement relié aux questions posées) mais qui est présente sur le territoire est la question du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets alimentaires. De manière plus globale, le Syndicat Centre Hérault met en place sur le territoire du PCH un plan d'action 'Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage' sur la période 2019-2025 dont l'un des objectifs est de lutter contre le gaspillage alimentaire. Il comporte également d'autres objectifs relatifs à l'alimentation et à l'agriculture comme la promotion du compostage et le soutien de l'offre en vrac.

3.1.2.2 *Limiter le gaspillage en restauration commerciale et snacking*

Le plan d'action en est encore à son démarrage mais le Syndicat Centre Hérault choisit chaque année de développer une thématique et cette année il s'agit du gaspillage alimentaire, ce sera donc la priorité de ses actions cette année. D'après la personne rencontrée, le Syndicat va notamment lancer des 'gourmet bags' dans les restaurants privés (boîtes pour que les clients repartent avec leur nourriture non consommée sur place) et souhaite créer un réseau de restaurants 'zéro déchets'.

3.1.2.3 *Limiter le gaspillage en restauration scolaire : des actions exemplaires*

Concernant le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire plus spécifiquement, un service civique a été recruté par la communauté de communes du Clermontais cette année pour travailler sur le sujet (diagnostic, actions auprès des enfants, actions auprès du personnel de cuisine, logistique). Ce service civique fait suite à un stage qui portait sur le diagnostic du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires en écoles maternelles et primaires. Stage à la suite duquel des actions avaient déjà commencé à se mettre en place, coordonnées par le service jeunesse de la communauté de communes du Clermontais. La cantine de Nébien a servi de cantine pilote pour la mise en place des actions. Ces actions semblent efficaces car selon elle, la communauté de communes du Clermontais est en avance sur la thématique si on la compare avec la moyenne et les exigences nationales.

3.1.2.4 *Valoriser les déchets alimentaires par le compostage*

Pour ce qui concerne les déchets alimentaires des ménages, le traitement des déchets est géré par le Syndicat Centre Hérault. Un bac vert est mis en place pour collecter les déchets alimentaires chez les particuliers et ceux-ci sont ensuite envoyés à la station de compostage pour être transformé en compost qui est ensuite revendu aux particuliers et aux agriculteurs. Ce compost est notamment utilisable en Agriculture biologique [9] et un maraîcher que nous avons rencontré l'utilise.

3.2 L'OFFRE ALIMENTAIRE EN PAYS CŒUR D'HERAULT

3.2.1 Le paysage agricole local

3.2.1.1 Un territoire à forte dominance agricole

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie locale : 12,2 % des entreprises du territoire sont des exploitations agricoles, contre 4,9% au niveau départemental. La couverture forestière couvre 47% de la surface du Pays. [7]

Comme le montre la figure 9, le territoire s'organise autour de deux grands espaces agricoles : la plaine viticole, s'étendant sur les communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault et une zone d'élevage extensif et de polyculture élevage à faible densité d'exploitation, située au Nord du territoire, sur la communauté de communes du Lodévois et Larzac.

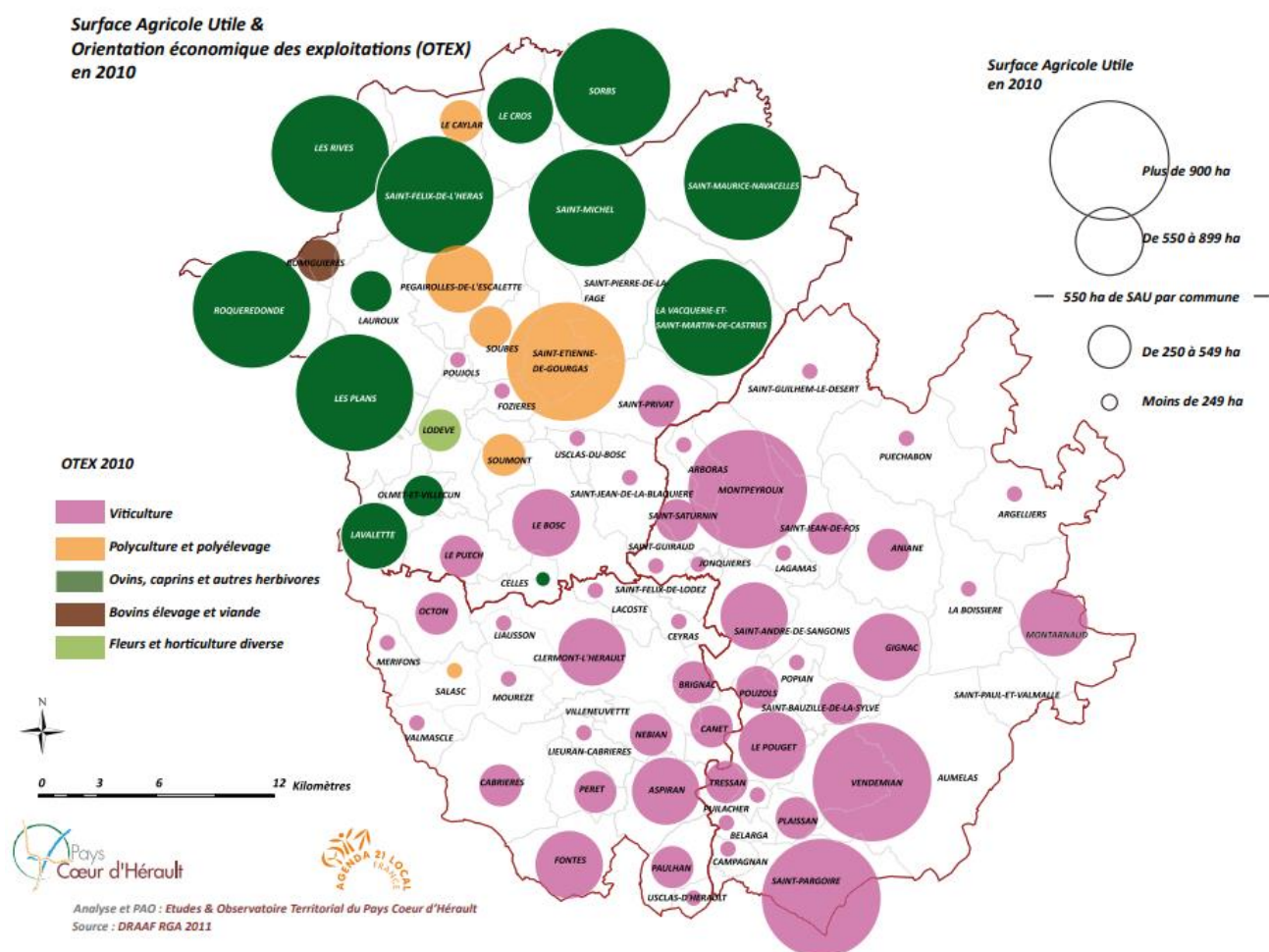


Figure 9 : Surface Agricole Utile et orientation économique des exploitations du PCH en 2010

On observe, néanmoins une tendance à la diminution du nombre d'agriculteurs similaire à celle que l'on observe au niveau national : un tiers des exploitations ont disparu entre 2000 et 2010, et la SAU a diminué de presque 19% sur cette même période. Ces difficultés s'expliquent par différentes raisons, par exemple le recul de la vocation agricole, la pression foncière. [7] Malgré ce recul, certaines filières se maintiennent et se restructurent, autour de productions de qualité notamment.

3.2.1.2 Deux filières historiques solides qui façonnent le paysage agricole local : la viticulture et l'élevage

L'élevage au Nord

En Pays Cœur d'Hérault, l'élevage se caractérise par une production extensive majoritairement concentrée dans la communauté de communes du Lodévois et Larzac, caractérisée par la présence du Causse du Larzac, haut plateau karstique qui s'étend entre Millau et Lodève et dont les caractéristiques pédo-climatiques sont propices à cette activité. En 2013, l'élevage ovin et l'élevage caprin représentent 57% des surfaces consacrées à l'élevage sur le Pays Cœur d'Hérault. Certaines productions sont dynamiques, grâce à la production de fromages à forte valeur ajoutée, bénéficiant de 2 AOP : l'AOP roquefort, qui compte une vingtaine d'exploitations ovines et l'AOP Pélardon regroupant trois exploitations caprines sur le territoire. [7]

L'élevage bovin allaitant correspond à seulement 15% des éleveurs présents sur le territoire, mais occupe 34% des surfaces d'élevage. Il s'agit surtout de bêtes de race Aubrac.

La viticulture au Sud

La viticulture domine largement l'activité agricole de la région. Après avoir été affaiblie dans les années 80 par plusieurs crises viticoles, avec arrachage et effondrement économique, la filière s'est restructurée autour d'une production qualitative [10]. Depuis le début des années 2010, le secteur viticole est de nouveau attractif avec une reprise des investissements dans le secteur [7]. Le secteur viticole local jouit d'un patrimoine important de caves coopératives et particulières. La production de vins de qualité, notamment sous l'AOP Languedoc et Terrasses de Larzac, ainsi qu'un fort développement de l'agriculture biologique témoignent du succès de la reconversion qualitative du vignoble languedocien [10]. Dans la Communauté de Communes du Clermontais, la vigne concentre 84% des établissements agricoles et occupe 46% de la SAU. Les surfaces restantes étant majoritairement orientées vers la production de fourrages et les grandes cultures [7].

Face à ce constat, se pose la question de la place pour la diversification agricole dans ce territoire historiquement spécialisé dans la viticulture.

3.2.2 Les potentialités de la production en PCH en vue de la construction d'un SATD

3.2.2.1 Un enjeu de diversification agricole important

Si l'élevage et la vigne occupent une grande partie de la SAU, et sont très ancrés économiquement dans le territoire, ce dernier se trouve dans une dynamique de diversification, c'est pourquoi il est indispensable de souligner l'existence de plusieurs autres productions (Annexe 10). Notons par exemple la présence de quelques exploitations en maraîchage sur le territoire, la production est plus développée dans le Clermontais que dans la communauté de communes du Lodévois Larzac car les conditions pédo-climatiques y sont plus favorables, elle y occupe cependant moins de 0.5% de la SAU. La présence de grandes cultures comme le blé est à noter également. Par ailleurs, de nouveaux types d'élevages se développent : on voit en effet des élevages équins, porcins, ou encore avicoles s'installer en Pays Cœur d'Hérault, etc. [7].

La poursuite de cette diversification agricole représente un véritable défi territorial, en réponse à la demande sociale grandissante pour une alimentation locale et de qualité évoquée précédemment. Cet enjeu est au cœur des préoccupations locales, et s'inscrit notamment dans la **Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014 – 2025**, labellisée Agenda 21. Ce document identifie notamment plusieurs filières au fort potentiel de développement : les filières viande et fromage, oléicole, raisin de table, fruits et légumes... [11]. En effet, comme le montre le diagnostic agricole du

territoire, présenté dans la Revue Regards n°5 (mars 2015) [7], même si le territoire jouit de conditions agronomiques et climatiques adaptées à la culture de la vigne (sécheresse, ensoleillement...), certaines zones à fort potentiel, dont les conditions pédoclimatiques sont propices à accueillir des productions agricoles diversifiées comme des cultures maraîchères ou céréalières, ont été identifiées. Ces espaces sont principalement localisés sur la rive gauche de l'Hérault (Annexe 11). Cette diversification pourrait ainsi permettre de mieux répondre à la demande alimentaire locale.

Ainsi, dans un territoire dont les productions sont plus globalement destinées aux circuits longs, il convient de s'intéresser à la façon dont structurer ces filières émergentes afin de répondre à la demande locale.

3.2.2.2 L'importance de la structuration des filières

Même si l'objet de ce travail porte sur l'offre alimentaire destinée à répondre à la demande locale, il est important de rappeler que, de manière générale, la plus grande partie (en termes de volumes) des aliments produits sur le territoire est destinée à une commercialisation en circuits longs. Ces filières dont les produits sont commercialisés sur les marchés nationaux et internationaux sont bien organisées et structurées, notamment avec les Organisations Professionnelles Agricoles. Il existe de nombreuses coopératives et groupements qui permettent la commercialisation des produits. Un éleveur nous a par exemple évoqué le groupement UNICOR : les bêtes partent vivantes et la viande est commercialisée en Espagne et en Italie notamment. Il convient aussi d'évoquer la société Roquefort, puisqu'elle gère la collecte et la transformation du lait issu de nombreux élevages du territoire et assure la distribution des fromages à l'échelle nationale (voire internationale).

Les filières émergentes évoquées précédemment ne bénéficient pas encore d'une telle structuration et souffrent parfois d'un manque d'organisation. En effet, certaines personnes enquêtées déplorent le manque de d'offre locale. D'autres conscients de l'offre, regrettent le manque de centralisation de cette dernière. Parallèlement, plusieurs éleveurs enquêtés nous ont rapporté leurs difficultés à commercialiser leurs produits en circuits courts. Deux raisons à ces difficultés sont évoquées : la vente est une activité chronophage et il est difficile d'écouler l'ensemble de la production en local.

3.2.3 La diversification face à des enjeux divers selon les filières

3.2.3.1 La diversification de l'élevage

L'autosuffisance en alimentation et les prédateurs : deux défis de taille pour l'élevage

L'élevage en Pays Cœur d'Hérault est caractérisé par des pratiques extensives, les bêtes pâturent sur de grandes surfaces et tous les éleveurs que nous avons pu enquêter essaient d'être autonomes en fourrages et en céréales pour l'alimentation des animaux. Ils doivent cependant faire face à des problématiques qui rendent cette autosuffisance difficile. En effet, les sécheresses à répétition et la présence de sangliers menacent les récoltes. Plusieurs enquêtés se sont plaints du manque de chasseurs au Nord du territoire pour réguler les populations de sanglier. Quand ils ne peuvent pas produire les quantités de fourrages nécessaires, les éleveurs restent dans une dynamique locale en s'approvisionnant majoritairement en Aveyron.

Un autre élément menace quant à lui directement les troupeaux, c'est la présence du loup sur les Causses. La commune des Rives a notamment été très impactée ces deux dernières années. « Les problèmes de sécheresse qui s'ajoutent aux problèmes de loups, financièrement c'est lourd » confie un éleveur.

Une dynamique de diversification tout de même bien lancée

Ces problématiques n'empêchent pas le développement de nouveaux types d'élevage sur le territoire. Comme cela a été évoqué, les élevages équin, porcin et avicole viennent s'ajouter à l'élevage ovin historiquement implanté. Ces installations nouvelles ont souvent vocation à répondre à la demande locale puisqu'elles commercialisent toute ou partie de leur production en circuits courts. D'après un enquête, il existe notamment une filière « Volailles fermières du Languedoc » qui produit, transforme et vend quasiment toutes les volailles localement, avec seulement un ou deux intermédiaires. De plus, même dans les communes où la vente directe n'est pas encore développée, on note une volonté des jeunes installés d'aller dans ce sens. Par exemple, une installation en ovins viande avec un projet de vente à la ferme est prévue l'année prochaine sur la commune de Roqueredonde.

La présence de structures de transformation, essentielles à la vente directe

L'existence de structures transformatrices est essentielle pour la commercialisation en circuits courts des produits issus de l'élevage. En effet, comme nous le rappelle un acteur de la transformation : produire, transformer et vendre sont trois métiers différents. Ainsi, même si certains producteurs souhaitent et parviennent à accomplir ces trois rôles, d'autres ont un dimensionnement qui ne le permet pas. La transformation à la ferme pour la viande et les produits laitiers est très réglementée et nécessite des laboratoires de transformation coûteux. La présence de structures de transformation est donc un atout pour le développement des circuits courts.

- La transformation fromagère

La SCOP Les Fromages du Salagou permet la transformation du lait de 5 éleveurs ovins, bovins et caprins. Trois des cinq éleveurs se situent en Pays Cœur d'Hérault, les deux autres se situant sur des communes limitrophes. Ils transforment entre 400 000 et 450 000 litres de lait par an.

- Les abattoirs et ateliers de découpe

Pour ce qui est des produits carnés, avant l'essor relativement récent de la vente directe, il était difficile de trouver des structures de transformation. Aujourd'hui, « on a l'embarras du choix » déclare un éleveur : de nombreux ateliers de découpe se sont développés. Néanmoins, aucun abattoir n'est présent en Pays Cœur d'Hérault. L'abattoir le plus proche, utilisé par la majorité des éleveurs locaux est l'abattoir de Pézenas. Les avis que nous avons recueillis le concernant sont divers : certains agriculteurs sont insatisfaits de leur prestation en termes de découpe, de prix, ou encore de délais de livraison, ils préfèrent alors utiliser les services d'autres abattoirs, plus lointains, comme celui de Saint-Affrique en Aveyron. Selon un enquête, de plus en plus d'éleveurs quittent cet abattoir et ceux qui continuent à utiliser leurs services restent pour une question de proximité géographique. D'autres éleveurs semblent quant à eux satisfaits de la prestation de l'abattoir.

Concernant la volaille, il existe un abattoir spécialisé, hors du Pays Cœur d'Hérault, à Autignac : SARL COSTE qui transforme et commercialise des « volailles fermières du Languedoc » (labellisées Label Rouge, IGP et Sud de France), et les vend localement majoritairement. Par ailleurs, un « abattoir mobile », a été aménagé dans un container par une exploitante qui a maintenant arrêté son activité, inutilisé aujourd'hui, il est stocké dans un parc d'activité économique du Pays Cœur. Un élu nous affirme qu'il serait intéressant de communiquer sur sa présence car il pourrait intéresser des éleveurs.

Une adéquation offre/demande pas toujours optimale

Certains enquêtés déplorent le manque de viande, de charcuterie et de produits laitiers (fromage, beurre et crème) en circuits courts et de proximité. Une restauratrice nous communique ses difficultés pour s'approvisionner en beurre et en crème en local. Ces difficultés peuvent être expliqués par divers facteurs : commercialiser en local peut être plus coûteux « c'est difficile de commercialiser

directement parce qu'il faut passer par l'abattoir [...] c'est un investissement » nous confie un éleveur. Par ailleurs, les volumes de production sont tels qu'il est parfois compliqué de vendre l'intégralité de la production en circuits courts, plusieurs des éleveurs enquêtés se retrouvaient contraints d'écouler une partie de leur production en circuits longs. En plus de cette problématique de débouchés, la vente est une activité chronophage, faire appel à des maquignons ou à des coopératives permet de s'affranchir de ces contraintes. Malgré cela, certains éleveurs parviennent à commercialiser l'intégralité de leur production en circuits courts et affirment que leur production ne suffit pas à combler la demande. Ce constat est particulièrement marqué pour l'élevage porcin, encore peu développé sur le territoire.

3.2.3.2 *Le maraîchage, une filière à renforcer*

Des volumes produits encore trop faibles

Même si on compte de plus en plus de maraîchers sur le territoire, le développement de la filière n'est pas assez rapide pour répondre à la demande croissante en légumes frais et locaux des habitants du Pays. Sur la Communauté de Communes du Lodévois Larzac par exemple, on compte seulement six maraîchers qui représentent approximativement 0,05% de la SAU. Les conditions pédo-climatiques ne sont pas les plus propices au développement du maraîchage : le territoire ne présente pas de plaines alluviales et le climat y est froid. Néanmoins, sur la Communauté de Communes du Clermontais, le long de l'Hérault notamment, les conditions y sont plus favorables, une légère dynamique d'installation y a été observée mais des maraîchers pourraient s'y installer en plus grand nombre. La production maraîchère est majoritairement diversifiée, par exemple, un seul des six maraîchers du Lodévois et Larzac produit en demi-gros. Cette typologie permet une bonne diversité de produits mais elle ne permet pas la production de grands volumes pour répondre à la demande de la restauration collective par exemple.

Une filière nouvelle à structurer

De plusieurs des entretiens menés est ressorti le manque de structuration de la filière. Par exemple, en agriculture biologique, certains maraîchers éprouvent des difficultés à se fournir en plants de qualité. L'un d'entre eux, pourtant dans une dynamique d'approvisionnement local, est contraint de s'approvisionner en Pays de La Loire. L'accès au matériel apparaît également difficile pour les maraîchers. Ces derniers rapportent le manque d'offre en matériel dans les magasins de matériel agricole et dans les CUMAs, la dominance viticole se faisant une fois de plus ressentir. A noter également que le peu d'aides européennes perçues par la profession ne facilite pas l'achat de terres et les investissements à l'installation, comme nous le rappelle à juste titre l'un des maraîchers enquêtés.

Le maraîchage d'hiver et de plein champ à développer

Le développement du maraîchage d'hiver est un levier d'action à considérer pour répondre à la demande locale. En effet, pour la coopérative SICA du Caroux, s'ils n'ont pas de problème d'approvisionnement l'été, se fournir en légumes d'hiver et de printemps est plus compliqué. De plus, la filière n'est pas dimensionnée pour l'approvisionnement de la restauration collective, c'est pourquoi il a été suggéré par un enquêté de développer la production de légumes précoces, les cantines étant fermées l'été. La volonté d'encourager le maraîchage de plein champ est également ressortie lors de nombreux entretiens. Ce mode de production, en plus d'être moins difficile techniquement et moins chronophage, permettrait un accès à de plus gros volumes, et serait donc plus adapté à la demande de la restauration hors foyer que le maraîchage diversifié, produisant un grand nombre de légumes

différents mais dans des quantités restreintes. Néanmoins, le maraîchage diversifié n'est pas à négliger car il permet de répondre à la demande des consommateurs, sur les marchés notamment, il conviendra alors de développer ces deux modes de production parallèlement afin de répondre au mieux à la demande.

Les légumeries : un atout pour la filière

Certains producteurs transforment leur production eux-même, à la ferme et réalisent des smoothies ou encore des bocaux tels que de la choucroute. Cette pratique étant délicate et chronophage, elle reste peu répandue pour les fruits et légumes. Quelques structures de transformation des produits végétaux sont présentes en Pays Cœur d'Hérault. On peut citer l'Epicurien dans le Lodévois Larzac pour la fabrication de confitures et autres bocaux à base de légumes, il commercialise sur le marché national. On peut aussi citer Les Vergers de Thau qui fabriquent des jus de fruits et des nectars à Villeveyrac, commune limitrophe au Pays Cœur d'Hérault.

D'autres structures de transformation sont présentes à proximité du Pays Cœur d'Hérault comme les laboratoires de transformation du MIN de Montpellier (Label d'Oc une conserverie et Agriviva pour la transformation de légumes de 4ème gamme). Ils pourraient être à la recherche de fournisseurs et constituer un transformateur intéressant pour des produits issus du maraîchage. Il nous semble également important de citer ici le CFPPA de Florac qui comprend une plateforme pour la transformation de légumes, pour la conception de ratatouilles, soupes et autres plats cuisinés.

3.2.3.3 *L'arboriculture, une filière à développer*

Une production fruitière peu développée en Pays Cœur d'Hérault

La production fruitière, est très peu développée en Pays Cœur d'Hérault, malgré des conditions pédoclimatiques favorables et une forte demande locale [7]. Sur la Communauté de Communes du Lodévois Larzac, une activité arboricole était historiquement présente, notamment autour de Soubès et Pégairolles, mais cette dernière a périéclité et ces espaces se sont urbanisés. Un des producteurs interrogés nous rappelle que « l'arboriculture manque cruellement dans le coin ! ». Malgré les conditions pédoclimatiques favorables à cette activité, la quantité et la diversité des fruits produits est très réduite. Cette faible production ne permet pas de répondre à la demande locale, une restauratrice nous avoue d'ailleurs qu'elle a des difficultés à s'approvisionner en fruits locaux, surtout en hiver.

L'oléiculture, culture historique fragile

Un atout de la filière arboricole en Pays Cœur d'Hérault est la production d'olives, culture historiquement emblématique de la région, elles sont transformées majoritairement dans l'huilerie à Clermont l'Hérault. Le Pays dispose d'une offre importante en huile d'olive et en olives de table de qualité, avec notamment l'AOP Lucques du Languedoc. Néanmoins, pour plusieurs raisons, la filière est fragile. Premièrement, il est difficile de vivre de cette activité : la majorité des coopérateurs de l'Huilerie de Clermont-l'Hérault est constituée de particuliers amateurs pluriactifs. En effet, peu de professionnels subsistent sur le territoire, souvent pour des raisons économiques : « on ne vit pas que de la culture de l'olivier » confirme une enquêtée. Ce manque de "producteurs professionnels" d'olives explique aussi la fragilité de la filière : les amateurs n'ont souvent pas autant de connaissances techniques que les professionnels et consacrent moins de temps à leurs oliveraies. De plus, les producteurs sont vieillissants et ne trouvent souvent pas de repreneurs, de nombreuses oliveraies sont alors laissées à l'abandon. A ces problématiques s'ajoutent celles du climat et de la mouche de l'olive qui rendent les récoltes très irrégulières d'une année à l'autre et menacent la pérennité de la filière. On peut mentionner ici, à titre d'exemple, l'importante gelée de 1956 qui a fortement impacté les

récoltes et a contribué à la fragilisation de la filière en conduisant de nombreux moulins à la fermeture définitive, ces derniers n'ayant pas pu se relever de cette crise (source : Huilerie de Clermont).

L'huilerie de Clermont l'Hérault, un atout pour la filière oléicole

L'huilerie confiserie coopérative de Clermont l'Hérault est également un acteur important de la transformation, elle a un rôle essentiel dans le maintien de la production d'olive sur le territoire puisqu'elle permet à plus de 2000 producteurs professionnels et amateurs locaux de transformer leur récolte chaque année. La coopérative est inscrite dans une dynamique locale puisque 80% de la production est vendue grâce à leur structure de vente et dans des points de vente locaux. Le reste est commercialisé à l'échelle nationale.

3.2.3.4 L'apiculture une filière bien ancrée localement

De nombreux apiculteurs sont présents en Pays Cœur d'Hérault, leur production permet de répondre à la demande locale. Lors de notre étude, nous n'avons pas eu l'opportunité de rencontrer d'apiculteurs ce qui ne nous permet pas d'avoir une approche satisfaisante des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Néanmoins, d'après les travaux réalisés par Orlane Rouquier [\[10\]](#), un enjeu pouvant être cité est la difficulté d'installation d'une miellerie, pour des raisons foncières principalement.

Une miellerie collective est présente à Gignac pour la transformation, elle permet aux petits apiculteurs de mieux respecter les normes sanitaires et d'assurer une meilleure traçabilité, facilitant ainsi la commercialisation du miel.

3.2.3.5 Paysan-Boulangier : un métier rare sur le territoire

Le métier de Paysan-Boulangier est peu représenté sur le territoire. Néanmoins, des volontés d'installation existent. Souvent, elles n'aboutissent pas à des installations effectives car cette activité nécessite beaucoup d'investissement matériels pour peu de surface (2 ha suffisent), de plus, le risque de sécheresse n'encourage pas à l'installation. « Souvent, ils abandonnent le côté paysan pour devenir boulangier » déclare un enquêté. Ces boulangers travaillent alors avec des minoteries locales.

3.2.3.6 La spiruline : une production prometteuse

La spiruline est une production très intéressante et bien implantée sur le territoire, l'Hérault étant son berceau historique. La spiruline produite localement est de bonne qualité, contrairement à la spiruline importée, dans laquelle les molécules d'intérêt seraient très souvent retirées du produit fini. D'après l'un des producteurs implantés en Pays Cœur d'Hérault, un kilogramme de spiruline équivaut, sur le plan nutritionnel, à une tonne de fruit et légumes. C'est certainement pourquoi elle a été déclarée aliment du futur par l'ONU. La principale problématique de la filière est la canicule, la production ayant lieu de mai à octobre, elle est parfois difficile les mois d'été, les débuts et fins de saisons sont quant à eux plus productifs. D'autres difficultés telles que l'accès à l'eau ou la mise en place de serres peuvent également compliquer cette production.

3.3 L'ACCES AU FONCIER : UN ENJEU MAJEUR POUR LA CONSTRUCTION D'UN SATD

La garantie de l'accès au foncier agricole est essentielle pour la construction d'un SATD. Or c'est un enjeu de taille en Pays Coeur d'Hérault. En effet, la problématique de l'accès au foncier est apparue dans la grande majorité des entretiens réalisés, quel que soit le type d'acteur enquêté. Cette partie propose une analyse des problématiques liées au foncier sur le territoire.

3.3.1 Les contraintes du paysage local

3.3.1.1 *La dominance de la vigne*

En PCH une grande partie de la SAU est destinée à la vigne, sur la communauté de commune du Clermontais par exemple, elle occupait, en 2014, 46% de la surface agricole (Annexe 10). Cette forte prédominance de la vigne dans l'occupation des sols laisse peu de place aux productions agricoles plus "alimentaires" et pose donc problème pour la diversification des productions dans le but de la construction d'un SATD.

3.3.1.2 *Des prix élevés au Nord comme au Sud*

Au Nord du PCH, on trouve des exploitations de grande surface, "à forte valeur sentimentale" et dont les prix, anormalement élevés, rendent la transmission difficile d'un point de vue financier, nous explique une enquêtée. Au Sud, la proximité du littoral tire les prix vers le haut : les vacanciers sont souvent plus offrant que les agriculteurs. Les propriétaires préfèrent alors souvent vendre leur bâti à ces vacanciers, en tant que maison secondaire.

3.3.2 La pression urbaine et l'artificialisation des terres menacent l'agriculture

3.3.2.1 *Pression et mitage urbain*

A l'attractivité touristique précédemment mentionnée, s'ajoute la pression urbaine résidentielle, source de spéculation, résultant de l'attractivité du pôle montpelliérain depuis la mise en service de l'A75. En effet, un enquêté nous explique que certains propriétaires attendent que leurs terres deviennent constructibles pour les vendre à un meilleur prix et ne les proposent pas en fermage. Les prix des terres sont alors bien souvent trop élevés pour les personnes souhaitant s'installer. Certaines communes se transforment alors en cités-dortoirs, et les agriculteurs y sont de moins en moins nombreux. Par ailleurs, le phénomène de mitage urbain pose également problème, notamment sur les zones de coteaux : les zones de friches se retrouvent enserrées de nombreuses habitations ce qui rend leur exploitation difficile.

3.3.2.2 *L'espace agricole, souvent délaissé des documents d'urbanisme*

Dans certaines communes, les Plans Locaux d'Urbanisme prennent peu en compte l'agriculture et favorisent le développement de zones d'habitation et d'activités économiques ayant pour but la création d'emplois, nous explique un enquêté. Mais ce manque de prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme conduit à une artificialisation massive des sols, qui constitue un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs. D'autant plus que 80% des sols artificialisés en PCH sont des sols à haut potentiel agronomique (Annexe 12). On oublie trop souvent que l'espace agricole est aussi un espace à vocation économique.

3.3.2.3 *Des outils pour protéger le foncier agricole*

Il s'avère alors important de mettre un frein à ce phénomène d'artificialisation massive « Allons vers l'identification de terres à haute qualité agronomique et trouvons un moyen de les sanctuariser ! » réclame une enquêtée. Plusieurs personnes interrogées proposent la mise en place d'une forme innovante de protection du foncier répondant aux besoins de logement des agriculteurs : les hameaux

agricoles. Terre de liens propose également d'encourager des communes à tester les dispositifs comme les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) qui sont des périmètres d'intervention pour contenir l'étalement urbain, préserver les espaces périurbains et protéger et mettre en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. De la même manière, l'association propose de mettre en place des "pastilles" ou des Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) qui limitent la constructibilité en zone agricole et naturelle.

3.3.3 Le foncier : objet de conflits d'usage

3.3.3.1 *Des projets d'aménagement en concurrence avec l'agriculture*

De nombreux conflits d'usage autour du foncier nous ont été rapportés lors de nos entretiens. Entre aménageurs, élus, chasseurs et agriculteurs les désaccords ne sont pas rares. Il arrive également que les citoyens prennent part aux oppositions comme dans le cadre de la création du parc d'activités économiques de la Salamane à Clermont-l'Hérault : "il y avait eu de fortes tensions entre le maire et un mouvement citoyen" rapporte une enquêtée. La problématique foncière soulève donc la mobilisation citoyenne pour la préservation des terres agricoles.

Plus récemment, un autre projet d'aménagement annoncé il y a peu, soulève des mécontentements : il s'agit d'un projet de centrale photovoltaïque couplé d'une usine de méthanisation, baptisé "Solarzac". Il est prévu sur un terrain de chasse privé de 400 ha sur la commune du Cros, au nord du PCH. Agriculteurs, chasseurs et associations de défense de l'environnement et de la biodiversité s'opposent ensemble au projet. "C'est ce genre d'aberration qui entre directement en concurrence avec le foncier agricole" déclare un éleveur du Lodévois et Larzac. Dans ce cas, la présence d'une zone de chasse privée constituait déjà une forme de concurrence avec l'agriculture.

3.3.3.2 *Des conflits d'usage entre chasseurs et agriculteurs*

S'ils sont parfois alliés, pour la régulation des populations de sangliers néfastes aux cultures notamment, agriculteurs et chasseurs s'opposent parfois. En effet, ces derniers constituent parfois un frein à l'installation : l'arrivée de nouveaux agriculteurs est parfois mal reçue par les chasseurs, les premiers installant des clôtures empêchant la mobilité des seconds. De plus, certains chasseurs n'appréciant pas la présence des brebis dans les montagnes, il y a parfois des conflits avec les éleveurs. Mais les maraîchers ne sont pas en reste, l'un d'entre eux nous raconte qu'il a rencontré des difficultés à s'installer, se retrouvant face à des chasseurs qui avaient l'habitude de chasser sur les terres qui sont aujourd'hui les siennes. Une enquêtée nous explique que les fédérations de chasse étant très puissantes sur le territoire, les terres sont parfois récupérées pour en faire des réserves privées comme sur la commune du Cros, cela peut constituer un autre frein à l'installation.

3.3.3.3 *Agriculture et paysage*

Les documents d'urbanisme n'autorisent pas toujours la mise en place de bâtiments pour le développement de l'activité agricole, dans ce cas c'est la préservation de la qualité paysagère qui vient concurrencer le maintien ou le développement de l'activité agricole. Près du lac du Salagou par exemple, sur la commune de Le Bosc, une enquêtée nous raconte qu'un berger projetait d'acheter des terres et d'y installer des tunnels pour protéger ses animaux l'hiver mais les tunnels ont été refusés par la DDTM ce qui a provoqué l'abandon du projet. Par ailleurs, pour des raisons esthétiques, les éleveurs sont parfois contraints de peindre leurs tunnels avec des coloris sombres ce qui pose des questions de bien-être animal à cause de l'élévation des températures au sein de ces tunnels (45°C en été d'après une enquêtée). Un élevage a ainsi perdu un jeune qui est mort déshydraté parce qu'il s'était endormi sous le tunnel un jour de forte chaleur.

En plus de l'enjeu paysager, la réalisation des projets dépend beaucoup de la sensibilité des élus à la question agricole. A Nébian par exemple, des éleveuses ont eu l'accord du Maire «pro-agriculture » pour installer des bâtiments “démontables” : un préfabriqué pour la fromagerie et un tunnel d'élevage, qu'elles ont décoré afin qu'ils s'insèrent au mieux dans le paysage.

3.3.4 Résultat : des difficultés à l'installation ou à l'agrandissement

Des enjeux évoqués résulte un accès à la terre difficile : peu de SAU reste disponible, son prix est élevé et les parcelles disponibles restantes sont généralement inondables. Dans ce cadre, « c'est difficile de trouver du foncier pour les jeunes qui veulent s'installer » rapporte un des éleveurs interrogés.

3.3.4.1 *Habiter sur son lieu d'exploitation*

Se pose, de plus, le problème de la séparation du bâti et du foncier lors des ventes : il est fréquent que les maisons d'habitation, constituant initialement le siège de l'exploitation soient vendues séparément des terres, à des personnes n'ayant pas d'activité agricole. Le foncier est quant à lui vendu séparément à des agriculteurs dans un but d'agrandissement. Ces derniers sont déjà souvent propriétaires de grandes surfaces. La possibilité, pour les nouveaux installés de trouver une maison et des terres d'un seul tenant se fait alors de plus en plus rare. Certains producteurs sont alors contraints de louer une maison dans le bourg du village mais, en plus de l'inconfort générée, cela pose de réels problèmes de prédation et de vandalisme, notamment en maraîchage et en élevage.

L'un des maraîchers que nous avons interrogés, récemment installé sur une parcelle sans maison d'habitation, souhaiterait trouver une habitation avec des terres d'un seul tenant. Un autre avait prévu de construire sa maison sur les terres qu'il avait achetées mais a dû renoncer après un changement du PLU. Il a alors abandonné son projet et a été s'installer sur d'autres terres, là où il pouvait avoir son habitation à proximité.

3.3.4.2 *Avoir un accès sécurisé au foncier*

Un autre problème est celui de l'accès non-sécurisé au foncier, certains propriétaires ne voulant pas signer de fermage. En effet, l'un des producteurs enquêtés aimerait mettre en place des vergers mais il n'a pas d'accès stabilisé au foncier. Il est donc pour lui trop risqué de mettre en place une telle activité qui constitue pourtant, nous l'avons vu dans la partie précédente, une culture manquante pour l'approvisionnement du Pays.

3.3.4.3 *Pouvoir s'agrandir pour répondre à la demande locale*

L'agrandissement également est très difficile sur le territoire, un producteur de viande du Lodévois Larzac, n'ayant pas trouvé de terres, a dû arrêter la production bovine. Ce dernier commercialise l'intégralité de ces produits en circuits courts et affirme avoir plus de demande que d'offre. “Les exploitations ne peuvent pas s'agrandir et sont donc incapables de répondre à la demande locale” affirme un maraîcher de la même communauté de communes. La politique agricole européenne est parfois mise en cause : « on a une politique agricole qui favorise l'agrandissement des fermes déjà grandes ».

En somme, il apparaît impossible d'envisager un SATD sans s'intéresser à la question du foncier. Les problématiques sont nombreuses mais nous verrons plus tard que des solutions existent pour garantir l'accès au foncier.

3.4 LA COMMERCIALISATION, LA DISTRIBUTION, LA RESTAURATION

Nos enquêtes sur le Pays Coeur d'Hérault nous ont permis d'identifier les divers de circuits de commercialisation qui existent sur le territoire. La vente en circuits courts, mettant souvent en lien direct producteurs et consommateurs, joue un rôle important dans un SATD. Les circuits longs avec les grandes et moyennes surfaces (GMS), qui approvisionnent en volume la majorité de la population, se tournent également vers le local. Enfin, l'approvisionnement local de la restauration collective est un débouché potentiel important pour les producteurs locaux.

3.4.1 La commercialisation en circuits courts

Le territoire du PCH est dynamique en ce qui concerne la vente en circuits courts. Nous avons identifié quatre modes de circuits courts présentés ci-après : les boutiques de producteurs, la vente directe chez le client ou à la ferme, les marchés de plein vent, et les distributions de paniers. Les circuits courts impliquent et correspondent à une consommation locale qui présente de nombreux bénéfices, voir Figure 7.

3.4.1.1 Les boutiques de producteurs



Figure 10 : La devanture de la boutique de producteurs à Clermont-l'Hérault

Les boutiques de producteurs sont bien implantées sur le territoire, certaines depuis longtemps : la boutique *Paysans producteurs* à Clermont-l'Hérault existe depuis 13 ans, et la plus récente, *Aux p'tits producteurs* à Lodève, a été créée courant 2018. Sur les deux communautés de communes étudiées, il en existe quatre :

- Deux à Lodève : *Aux p'tits producteurs* et *A travers champ*,
- Deux à Clermont-l'Hérault : *Paysans producteurs* et *Les producteurs d'un monde nouveau et solidaire*.

A noter que la boutique *Les producteurs d'un monde nouveau et solidaire* a un fonctionnement un peu particulier, puisqu'elle est tenue par un seul agriculteur, qui complète son offre avec des produits d'autres producteurs (minoritaires). Les éléments d'explication qui suivent ne concernent donc pas sa boutique. La rencontre avec des producteurs membres de ces boutiques nous ont permis de comprendre leur principe de fonctionnement, les éléments suivants sont tirés de la rencontre avec ces acteurs

Le fonctionnement

Les produits vendus doivent être issus des exploitations des producteurs membres et idéalement transformés par eux également. Les frais de fonctionnement des boutiques sont couverts par un prélèvement sur le chiffre d'affaire des producteurs de l'ordre de 10 à 15%. Chaque producteur tient une permanence, environ $\frac{1}{2}$ journée par semaine ou par mois selon les boutiques. Ainsi, les producteurs sont souvent localisés dans un périmètre restreint autour de la boutique, comme l'illustre la carte ci-dessous : le producteur le plus éloigné est situé à 50km de la boutique, pour *Aux p'tits producteurs* à Lodève. Il en est de même pour les autres boutiques (Annexe 13 et Annexe 14). Les consommateurs ont donc accès à des produits très locaux, parfois en bio. La diversité des productions du territoire permet de proposer une large gamme aux clients : du fromage (chèvre, brebis), du pain, des huîtres, de la viande, des fruits et légumes, de la spiruline... Les exploitations représentées sont de tailles variées : par exemple, la Boutique *Paysans producteurs* regroupe des exploitations dont les chiffres d'affaires varient de 20 000€ à 300 000€. Les chiffres d'affaire de ces boutiques vont de 200 000 à 500 000 €. Un maraîcher identifie la localisation de ces boutiques comme également un élément crucial : situées en dans les zones commerciales, elle permet un accès plus facile des clients. Au contraire, faire le choix de s'implanter au centre-ville permet de revitaliser les centres historiques des villes, souvent en déprise.

Ce mode de commercialisation plaît beaucoup aux producteurs. Pour un producteur enquêté, il s'agit d'un "excellent mode de commercialisation d'un point de vue éthique, politique et économique".

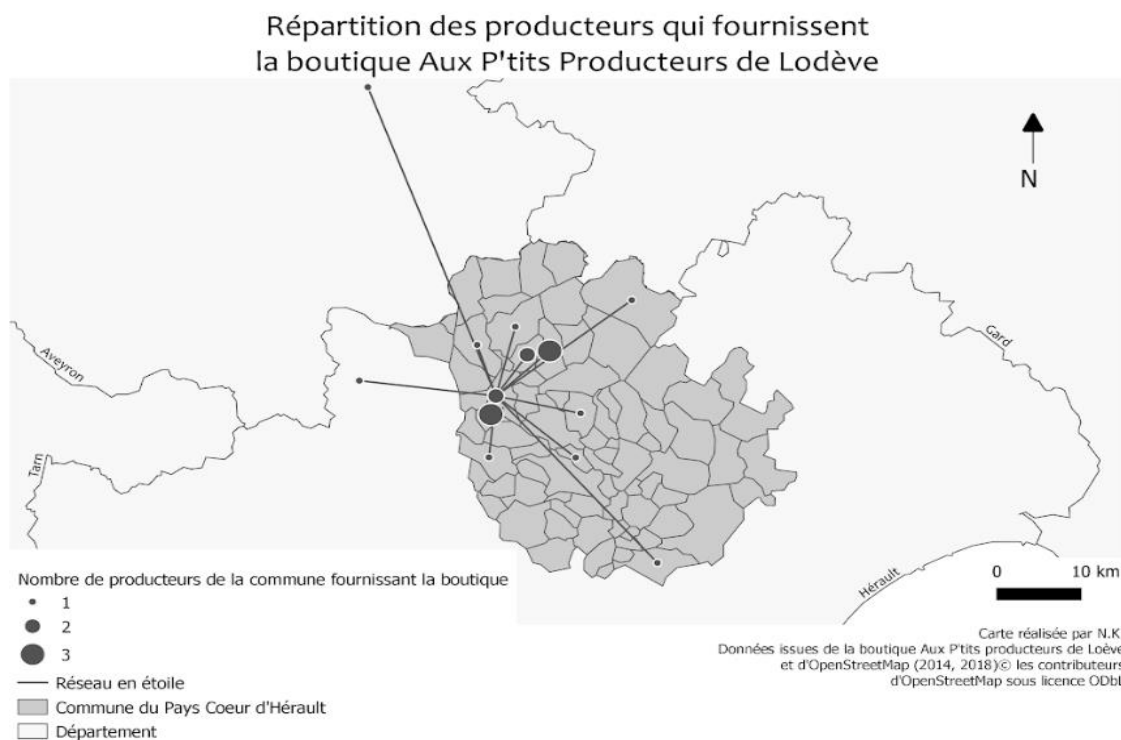


Figure 11 : Localisation des producteurs fournissant la boutique Aux P'tits Producteurs à Lodève

L'action collective

La dynamique collective est un point clé du fonctionnement des boutiques. Le fonctionnement de la boutique est collégial, les producteurs n'ont pas de postes spécifiques comme dans une association : il n'y a pas de président par exemple. Les tâches sont réparties selon les compétences et goûts de chacun : comptabilité, communication, travaux... Chacun donne un peu de son temps pour faire vivre la boutique. Cette implication dans le collectif plaît aux producteurs, qui sont souvent isolés dans leur

travail au quotidien. Intégrer un réseau de pairs permet également d'échanger sur les difficultés techniques auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur métier. Cependant, la dynamique collective peut également être un frein au bon fonctionnement des boutiques, si des tensions naissent au sein du groupe. La première boutique de Lodève, *A travers champs*, a fait l'objet d'une scission, et six producteurs de cette boutique ont décidé de partir pour ouvrir une nouvelle boutique, *Aux p'tits producteurs*. L'intégration de nouveaux producteurs est réfléchi par le groupe : « On essaye de veiller au grain au regard des producteurs qui sont déjà dans beaucoup de boutiques, et qui sont éloignés » et essaient de « valoriser des installations nouvelles ou pérenniser des installations récentes » (éleveur enquêté).

Demande et perspectives d'avenir

Pour l'instant, la demande en produits locaux achetés en circuits courts reste largement inférieure à l'offre. Les boutiques ne se font pas concurrence entre elles. Les producteurs constatent que tous types de classes socio-professionnelles fréquentent les boutiques. Certaines boutiques sont très peu visibles du fait de leur localisation, comme *Paysans Producteurs* à Clermont l'Hérault : les clients sont souvent des personnes engagées, qui ont fait la démarche de trouver la boutique et qui acceptent de payer les produits plus chers qu'en supermarché. Les boutiques n'ont pas vocation à s'agrandir, en raison de leur mode de fonctionnement basé sur le collectif : pour répondre à la demande, il faudrait plutôt développer de nouvelles boutiques.

3.4.1.2 Relation directe producteur-consommateur et vente à la ferme

Nous avons rencontré plusieurs producteurs, surtout des éleveurs, qui vendent directement leurs produits aux clients, des locaux ou des Montpelliérains, sans passer par des modes de commercialisation structurés comme les marchés de plein vent ou les boutiques de producteurs. Pour ces agriculteurs, « le réseau de clients s'est constitué au fil du temps, par le bouche-à-oreille » (éleveuse ovin et bovin viande). La demande est largement supérieure à l'offre, et ces producteurs n'ont nullement besoin de faire de la publicité pour leurs produits, c'est même parfois l'inverse, comme l'explique cet éleveur enquêté : « au début j'en parlais à voix basse que j'allais avoir des cochons parce qu'il y avait de la demande, des gens qui attendaient ».

Certains producteurs utilisent les technologies pour favoriser les relations clients : les consommateurs peuvent commander sur le site internet et reçoivent un SMS quand la commande est prête. Dans l'optique de construire un SATD, ce mode de commercialisation peut être difficile à approcher, puisque les producteurs ne sont pas très visibles et n'appartiennent pas forcément à des réseaux de pairs. Certaines plateformes permettent toutefois d'identifier une partie de ces agriculteurs :

- Le réseau *Bienvenue à la Ferme* recense les producteurs disposant d'un point de vente direct sur leur exploitation
- Le site internet *Les Troupeaux d'à Côté* (<http://www.lestroupeauxdacote.com>), développé par le Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault, recense les éleveurs qui pratiquent de la vente directe ainsi que les points de vente où trouver de la viande en local dans l'Hérault

3.4.1.3 Vente en marché de plein vent

Plusieurs marchés de plein vent existent sur le territoire du Pays Coeur d'Hérault. Pour la CC LL :

- le marché de Lodève du samedi matin qui regroupe plusieurs producteurs, gros marché assez réputé
- l'été, de juin à septembre le mardi soir, marché de producteurs à Lodève
- de juillet à août le mercredi soir, marché de producteurs dans la commune Le Caylar

Pour la CC Clermontais, il existe huit marchés qui proposent des produits alimentaires : à Aspiran, Canet, Clermont-l'Hérault, Nébian, Paulhan, St-Félix-de-Lodève, Usclas d'Hérault, et enfin celui de Salasc qui se tient seulement l'été.

Les mairies jouent un rôle important dans l'attribution des places de marché aux producteurs ou aux grossistes. Certaines mairies sont très engagées pour favoriser les produits locaux, comme l'explique un maire enquêté : "On en avait une [productrice] avant qui vendait des avocats de pays, donc évidemment je l'ai renvoyée, elle se moquait de moi car on n'a pas d'avocats ici". La présence de revendeurs sur les marchés peut concurrencer les producteurs, et donner l'impression au client d'acheter local alors que ce n'est pas le cas.

Ces marchés, en place depuis de nombreuses années, sont souvent saturés, notamment en légumes. Cela laisse peu d'opportunités aux nouveaux producteurs d'y trouver leur place. Ces jeunes agriculteurs ont donc plus tendance à se tourner vers d'autres formes de commercialisation comme les marchés paysans.

3.4.1.4 Distributions de paniers et vente en AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Plusieurs systèmes de livraison de produits en paniers existent sur le territoire.

- **L'AMAP** : il s'agit d'un contrat passé un agriculteur et un consommateur, avec livraison d'un panier hebdomadaire sur une durée définie, en fonction des produits de saison. Matthias Urban a créé sa propre AMAP. La distribution se fait sur son exploitation ou dans la boutique de producteurs. Matthias Urban constate une baisse de l'intérêt des clients pour ce système depuis quelques années : il s'agit en effet d'un système contraignant, avec pas de possibilité pour le consommateur de choisir le contenu du panier. Il tente donc d'améliorer son système pour laisser plus de flexibilité au client. Il y a assez peu d'AMAP sur le territoire, du fait de la forte implantation des boutiques de producteurs.
- Des **distributions de paniers** ont lieu le mercredi soir à Lodève, contenant des légumes ainsi que des oeufs produits par Antoine Menou et Marie Pinochet. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une AMAP puisqu'il n'y a pas de contractualisation.
- A noter également la présence de la **Ruche qui dit Oui**, entreprise qui commercialise des locaux avec commandes sur internet, à Canet.

3.4.1.5 Conclusion sur les circuits courts

Dans le cadre de la construction d'un SATD, la commercialisation en circuits courts présente de nombreux bénéfices. Elle permet par exemple au producteur de toucher une plus grande marge sur ses produits, elle crée du lien social entre consommateurs et producteurs sur le territoire, elle permet une meilleure connaissance des populations sur son territoire, ainsi que l'accès à des produits de meilleurs qualités... Les formes variées de commercialisation en circuits courts permettent aux producteurs et aux consommateurs de se tourner vers la forme qui leur correspond le plus (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Les avantages et inconvénients des différents modes de commercialisation en circuits courts, pour les producteurs

	Points forts	Points faibles
Boutiques de producteurs	Point de vente stable, abrité Peu chronophage, efforts partagés Crée du lien entre les agriculteurs du territoire	Nécessité de fournir une production régulière pour répondre à la demande constante Nécessite caractère personnel propice au travail collectif Récupération des invendus peut poser problème
Vente directe sans organisation particulière ou vente à la ferme	Peu chronophage	Pas de contact avec d'autres producteurs A l'installation, nécessite un certain temps pour fidéliser les clients
Marchés de plein vent	Bonne visibilité auprès des clients Marchés en place l'été seulement permet de cibler les touristes pour écouler les stocks	Saturés, surtout en légume Chronophage Soumis aux aléas climatiques
Vente en paniers	Peu chronophage Assure un écoulement régulier de la production	L'aspect "contractualisation" peut freiner certains clients

Une limite importante des circuits courts est que ce système, s'il est bien adapté aux agriculteurs qui produisent des petits volumes, ne l'est pas pour ceux qui produisent de grandes quantités. Les prix sont souvent plus élevés que ceux de la grande distribution, ce qui pose question de l'accessibilité alimentaire (voir partie 3.1.1). De plus, produire, vendre et transformer correspondent à trois métiers différents, et commercialiser en circuits courts peut parfois mener au burn-out des agriculteurs. C'est pourquoi la conception d'un SATD ne peut faire l'impasse sur un autre mode de commercialisation : les circuits longs.

3.4.2 L'approvisionnement local des grandes et moyennes surfaces (GMS)

Sur les deux communautés de communes étudiées, nous avons contacté quatre grandes surfaces :

- CC LL : Leclerc Drive (Le Bosc), et Super U (Lodève)
- CC Clermontais : Intermarché à Clermont-l'Hérault

Ces entretiens se sont accompagnés de visites en magasin pour le Super U de Lodève et pour l'Intermarché de Clermont-l'Hérault. Nous avons également visité un magasin bio, Marcel&Fils Bio à Clermont-l'Hérault, et pu discuter avec des employés.

3.4.2.1 Une mise en avant des produits locaux, malgré une définition du 'local' variable

Les GMS mettent en avant la présence de produits locaux dans les rayons. La définition de l'alimentation locale est très variable, et le terme "produits régionaux", plus large, est plus souvent

utilisé dans les rayons. Par exemple, au rayon fromager de l'Intermarché de Clermont-l'Hérault, tous les fromages régionaux sont signalés par des étiquettes oranges fluos. Au Super U de Lodève, une grande campagne d'affichage a été mise en place pour signaler aux clients la présence de produits locaux en rayons (voir figure 10). Certains producteurs sont mis en avant de façon individuelle. Concernant le Pays Cœur d'Hérault, nous avons par exemple repéré le miel de l'apiculteur Pierre Maffre, basé à Canet. Il en est de même pour le magasin Marcel&Fils Bio, qui va plus loin en indiquant sur des panneaux les noms de producteurs chez qui ils se fournissent, par exemple Matthias Urban.

D'une manière générale, nous avons constaté un approvisionnement local pour le vin, l'huile d'olive, le miel, le fromage, certains fruits et légumes, la viande. Cet approvisionnement, s'il est très mis en avant, représenterait seulement 2% environ des produits présents en rayon (d'après le mémoire d'Orlane Rouquier [\[10\]](#)).



Figure 12 : Campagne de promotion des produits régionaux au Super U de Lodève, février 2019

3.4.2.2 Des freins à l'approvisionnement local des GMS

L'approvisionnement local est souvent difficile à mettre en place pour les GMS. Les personnes travaillant pour ces structures interrogées ont souligné leur besoin d'un approvisionnement continu et constant toute l'année, que ne peuvent souvent pas offrir les producteurs locaux. Pour le Drive, il est nécessaire d'avoir des produits très normés pour les référencer sur la plateforme internet, ce qui n'est pas forcément le cas des produits locaux. La GMS nécessite de gros volumes, qui ne sont pas toujours présents sur le territoire pour certains produits. Certains acteurs ont également mentionné les lourdes normes sanitaires qui existent sur la viande et qui empêchent les producteurs locaux de vendre aux GMS.

3.4.2.3 Perspectives de développement du local en GMS

La demande des consommateurs est en explosion pour les produits locaux et de qualité : les GMS ont donc tout intérêt à s'engager dans cette transition et à augmenter leur offre de produits locaux. En termes de volumes, la majorité de la population continue à s'approvisionner en GMS : il s'agit donc d'acteurs incontournables de l'offre alimentaire, qu'il ne faut pas négliger dans la construction d'un SATD.

3.4.3 L'approvisionnement local de la restauration

3.4.3.1 *La restauration collective*

L'approvisionnement de la restauration collective, scolaire notamment, en produits locaux est un des leviers à la disposition des collectivités territoriales pour soutenir l'activité agricole locale. Toutefois, cet approvisionnement n'est pas évident à mettre en place et est soumis à plusieurs limites.

Un fort déséquilibre quantitatif et qualitatif entre l'offre et la demande

Plusieurs acteurs interrogés (élus, agent des collectivités, agriculteurs), identifient un décalage entre l'offre présente sur le territoire et la demande pour l'approvisionnement de la restauration collective. Ce constat concerne surtout le maraîchage : il y a beaucoup de maraîchers très diversifiés et produisant des petits volumes. Or, les acteurs de la restauration ne peuvent pas travailler individuellement avec chacun d'entre eux : les producteurs devraient s'organiser pour constituer un intermédiaire capable de proposer une offre claire à la restauration collective. Par ailleurs, les volumes produits actuellement sur le territoire sont largement insuffisants pour répondre aux exigences de la restauration scolaire.

Les producteurs ne voient pas forcément d'intérêt à se tourner vers le marché de la restauration collective, surtout ceux qui produisent des petits volumes : ils écoulent très facilement leurs produits en circuits courts à des prix bien plus élevés que ceux proposés par la restauration collective.

Plateforme AgriLocal 34

Ce projet, porté par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, permet de mettre en lien les producteurs locaux avec des acheteurs publics ou privés, responsables notamment de restauration hors foyer comme les cantines scolaires. Un maraîcher enquêté s'est inscrit sur cette plateforme mais en est déçu : les demandes des acheteurs ne sont pas adaptées à sa production. Sur la plateforme, il a accès aux demandes complètes des acheteurs avec tous les produits qu'ils souhaitent, et c'est à lui de faire le tri pour sélectionner les demandes qui concernent seulement ses productions (pommes de terre et courges). Il a reçu une quinzaine d'offres mais seules deux étaient compatibles avec ce qu'il faisait. Les quantités posent également problème, et sont souvent inadaptées à celles qu'il produit. Selon un agent de collectivité, cette plateforme n'est pas adaptée à l'organisation actuelle des cantines qui ne disposent pas de cuisine : tout est traité au niveau de grosses cuisines centrales qui travaillent avec des gros volumes.

Un acteur clé de la restauration scolaire : Solanid&Co

Nous avons identifié un acteur clé de la restauration collective "durable" : Les Halles Solanid, qui détiennent une partie de restaurants pour les particuliers, "Halles Solanid", dont un basé à Lodève, et une branche "Solanid&Co" dédiée à la restauration collective. Cette entreprise approvisionne plusieurs écoles du Lodévois-et-Larzac, à Lodève et à Le Bosc. La politique de l'entreprise favorise les produits bio et locaux : la chaîne de restaurants s'approvisionne 100% en produits issus de l'agriculture biologique. Pour l'approvisionnement de la restauration collective, l'entreprise affiche 50 % de produits bios, et 30% de produits locaux (rayon 200 km). L'entreprise possède une cuisine centrale qui confectionne les repas, basée à Lodève, et équipée d'une légumerie. Comme expliqué auparavant, l'entreprise ne traite pas directement avec les producteurs mais avec des entreprises intermédiaires ou coopératives, comme la SICA du Caroux. L'entreprise est limitée pour augmenter la part de produit bios et locaux, car elle se heurte à la barrière du prix imposé par les appels d'offre des collectivités.

3.4.3.2 *La restauration commerciale*

La logique d'approvisionnement locale est très peu ancrée dans les restaurants privés. Les problèmes sont la fiabilité des producteurs et les prix. Nous avons identifié un restaurant dynamique en la matière

: *Le Kinoa* à Clermont-l'Hérault. La gérante arrive facilement à s'approvisionner en local pour les légumes, le fromage, la farine et le miel. La situation est bien plus difficile pour trouver des fruits locaux, surtout hors de l'été. Elle connaît également des difficultés pour trouver de la crème et du beurre en local, surtout qu'elle essaie au maximum de s'approvisionner en bio. Elle souligne cependant le fort intérêt des clients pour la qualité et l'origine des produits.

Une boulangère a également évoqué les principaux problèmes qu'elle rencontre pour s'approvisionner en local. Cette démarche est très chronophage : identification des producteurs, temps passer à collecter les commandes ou se faire livrer, manque de traçabilité, multiplication des factures, etc. et le manque de centralisation de l'offre sur le Pays Cœur d'Hérault.

3.4.3.3 Conclusion

Les petits producteurs, qui ont peu de volume à écouler, se tournent souvent vers les circuits courts, leur permettant de tirer une meilleure marge de leur produit qu'en vendant en circuits longs. Le pouvoir d'achat étant plus important dans les gros bassins de consommation, comme à Béziers ou à Montpellier, certains n'hésitent pas à faire le trajet pour y vendre leurs produits. Une partie de la production locale est donc exportée hors du territoire du PCH, où le pouvoir d'achat est plus faible, notamment dans les zones reculées comme vers Lodève.

Les gros producteurs, ou ceux qui n'ont pas la fibre commerciale, se tournent vers les circuits longs avec le GMS. La restauration collective, peut rémunératrice, n'intéresse pas pour l'instant les petits producteurs déjà ancrée dans des logiques de vente directe. Les petits producteurs sont très peu organisés, et il manque des structures intermédiaires sur le territoire pour collaborer avec la restauration collective et la grande distribution.

3.5 LIENS ENTRE ACTEURS

3.5.1 Un nécessaire soutien politique des élus pour l'agriculture locale

3.5.1.1 *Un territoire globalement marqué par un manque fréquent de volonté politique pour favoriser l'agriculture locale*

D'après une enquête, « la réglementation européenne ne favorise pas un système alimentaire territorial, dans la mesure où elle ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour les petites exploitations fermières ».

Outre la réglementation supranationale, au niveau politique globalement les agriculteurs locaux tout comme certains élus reconnaissent un manque de soutien de la part des élus quant à l'agriculture locale, et en particulier en ce qui concerne la "petite agriculture". Certains membres des communautés de communes témoignent d'un affichage politique fort pour les questions agricoles et alimentaires, mais cependant déplorent peu de vision stratégique globale sur les actions à mener. Ainsi, certains producteurs indiquent que "ce n'est pas forcément le manque de place ou le manque de producteurs qui est problématique, le principal problème est le manque de volonté politique". D'autres producteurs estiment que "c'est toujours très très compliqué", "les élus sont parfois inexistantes voire nous mettent des bâtons dans les roues quand on veut faire des choses plutôt que d'aider. Je n'ai rencontré que de l'opposition face à tous les projets que je voulais mettre en œuvre". Certaines communes bloquent l'installation de poulaillers, de serres, ce que les producteurs ne comprennent pas. Il s'agit pour certains producteurs de ne "pas se mettre les élus à dos parce qu'après c'est épouvantable, on ne peut rien demander, rien faire". Enfin, « les élus arrivent en fin de mandat ce qui peut constituer un frein à la volonté politique locale pour la mise en œuvre de projets nouveaux ».

Ainsi, les élus ont un rôle à jouer pour encourager l'agriculture dans les documents d'urbanisme (PLU) mais aussi dans l'intégration des producteurs locaux aux marchés de plein vent dans la mesure où se sont eux qui, par l'intermédiaire du placier, choisissent qui peut vendre sur le marché, ce qui ne semble pas globalement être le cas d'après les dires de certains élus, associations et producteurs. Certaines associations indiquent que le marché de plein vent est difficile à intégrer du fait des revendeurs qui occupent déjà les places, c'est donc à la mairie de décider qui elle souhaite favoriser. D'après deux enquêtés, certains élus pourraient avoir une image préconçue aussi de certains petits maraîchers, phénomène n'encourageant ainsi pas leur installation.

3.5.1.2 *Quelques initiatives fortes favorables à un système alimentaire territorial durable*

Cependant, certains maires incitent les collectivités à investir dans du foncier pour installer des maraîchers car cette activité nécessite peu de surfaces (1 à 2 ha). Aussi, un des maires sur la communauté de communes du Clermontois aide en faisant "cadeau" des 4/5 premiers mois de loyer pour les locaux de boutiques, pour laisser le temps aux projets de devenir viables (épicerie par exemple).

La Communauté de Communes du Lodévois Larzac témoigne d'un intérêt politique davantage présent du fait du poste de Vanessa Méline, chargée de mission agriculture à la Communauté de Communes du Lodévois Larzac, ce qui n'est pas le cas dans les deux autres CC du PCH. Ce poste représente un véritable levier pour favoriser l'agriculture locale.

3.5.2 Des relations entre les producteurs et les chasseurs parfois compliquées

Les relations avec les élus ne semblent globalement pas favoriser l'agriculture locale mais celles avec les chasseurs constituent aussi un frein à l'installation ou à l'activité agricole. En effet, ces relations

sont souvent sources de conflits car leurs intérêts divergent. Pour les chasseurs, les terres constituent une réserve de gibier. Pour les agriculteurs, il peut s'agir d'espaces de production rentrant en concurrence avec le gibier. D'autres conflits peuvent naître aussi lorsqu'un néorural s'installe et met des clôtures : si les chasseurs ne peuvent pas passer, cela crée des conflits importants". Cependant, certains acteurs indiquent que "les chasseurs ne chassent plus assez", ce qui entraîne une surpopulation problématique de sangliers. : aller vers davantage de collaboration et de relations entre les chasseurs et les producteurs serait à envisager, pour notamment faire appel aux chasseurs dans les zones surpeuplées.

3.5.3 Des relations contrastées entre les producteurs

3.5.3.1 *Un climat de concurrence pour le foncier entre viticulteurs et producteurs non-viticulteurs*

Les relations entre les producteurs et les viticulteurs sont souvent compliquées car ces filières sont en concurrence au niveau du foncier notamment. Certains producteurs non viticulteurs témoignent : "ici c'est tout pour la vigne, les élus ne connaissent rien d'autre", certains élus demanderaient même "pourquoi faire autre chose que de la vigne ?". Certains viticulteurs font pression, notamment en ce qui concerne la certification « Commune sans phytos » pour laquelle ils se sont opposés.

3.5.3.2 *Organisation collective de producteurs : une bonne entente globale parfois fragile*

En ce qui concerne les productions hors viticulture, les relations sont globalement cordiales, les boutiques de producteurs fonctionnent bien et pour certains producteurs représentent "l'idéal". Un des producteurs commercialisant à la boutique de Lodève "Aux Petits Producteurs", s'est lancé dans le projet car il connaissait beaucoup des producteurs qui étaient motivés pour monter une boutique en centre-ville « pour éviter que le centre-ville ne meure ». Les producteurs sont vraiment dans une dynamique de collectif, chacun donne de son temps, tout le monde s'implique. Les permanences sont peu contraignantes car elles représentent 2 demi-journées par mois et par producteur. Ils n'ont pas eu de soutien spécial de la part de la ville dans le lancement de la boutique (ils n'en n'ont pas forcément demandé non plus). Les raisons de son implication sont principalement qu'il aime "l'implication dans le collectif », et c'est un bon débouché qui représente peu de charge de travail par rapport à des ventes sur les marchés par exemple. Ils essaient de « valoriser des installations nouvelles ou pérenniser des installations récentes ».

Le bon fonctionnement de ces boutiques reste directement lié à une bonne entente entre les producteurs, qui peut poser problème. En effet, par exemple, à Lodève, la boutique de producteurs "A Travers Champs" a été scindée en deux boutiques, aboutissant à la création de la boutique "Les Petits Producteurs". Aussi, l'action collective pouvant être compliquée, pour qu'une boutique se crée les producteurs doivent avoir suffisamment de problèmes en individuel pour déclencher cette action collective. L'ambiance globale aussi ne facilite pas les coopérations dans la mesure où la mentalité fait que les gens travaillent plutôt contre, notamment les producteurs et les revendeurs : pour les marchés, ceux qui possèdent déjà une place ne veulent pas bouger.

Bien qu'une certaine organisation collective existe et soit assez efficace, il reste encore quelques progrès à faire dans ce domaine : les producteurs ne sont pas assez organisés entre eux pour la commercialisation en ce qui concerne l'élevage (la transformation se faisant à l'abattoir de Pézenas souvent et la commercialisation étant indépendante pour chaque producteur) et les fruits et légumes notamment, et pour répondre à la demande de la restauration collective également. Les Fromages du Salagou, en tant qu'artisans, ni industriels ni paysans ont quant à eux du mal à trouver leur place dans certains circuits de commercialisation comme les boutiques paysannes.

3.5.4 Les acteurs de la distribution : une position variable selon leur mode de commercialisation

Certains élus sont réfractaires à la grande distribution : "Y'a pas Intermarché dans les circuits de distribution avec les producteurs, ça on n'en veut pas" et "aujourd'hui la grande distribution se met au local, il y a du bio d'Espagne mais bon, ça n'est pas du bio". Certains autres maires semblent plutôt favorables à la GMS, avec notamment la construction d'un supermarché sur des terres agricoles.

Selon certains acteurs de la transformation et de la distribution en PCH, les freins à un système alimentaire territorial durable en PCH seraient principalement le manque de connaissances entre les acteurs du territoire et le manque de visibilité des producteurs pouvant travailler en B2B.

3.5.5 Un tissu associatif riche mais des structures parfois en rivalité

La diversité du tissu associatif, riche et fort, crée une certaine synergie et une dynamique sur le territoire. Ainsi, en 2018 a été créée l'association Producteurs d'Occitanie pour mutualiser l'offre et commercialiser à des grossistes ou à la restauration collective ou commerciale. Aussi, il existe des associations travaillant pour l'éducation du goût chez les enfants : le site de la DRAAF et les associations relais proposent de faire des animations dans les écoles et les lieux d'accueil périscolaires. Le but est de mettre en oeuvre sur le territoire la loi EGALIM avec un maillage local, d'autant plus complet qu'il englobe une grande diversité d'acteurs. Les principaux acteurs permettant de faire du lien sont les associations aidant à l'installation, les associations de producteurs réunis pour commercialiser ensemble, les marchés de producteurs, et une association créée en 2018 : Buffets Fermiers à St André de Sangonis. Aussi, Terre Contact, avec la roulotte solidaire, met en place sur le territoire un système d'épicerie mobile solidaire qui fonctionne bien. L'association souhaiterait aller davantage dans les villages. Ils ont essayé de collaborer avec une grande surface à Gignac mais ces derniers ont refusé. Les petites épiceries aussi voient d'un mauvais oeil leur arrivée. Certains élus sont très sensibles à leur projet et les favorisent, d'autres pensent que la tournée est inutile et ne touche aucun des habitants du village et ont donc décidé d'arrêter la tournée. Enfin, certains maires ne veulent pas de ce genre d'animation à cause de l'image de manque dans la commune que cela renverrait.

Malgré une dynamique associative importante sur le territoire, certains acteurs témoignent de rivalités entre les différents réseaux alternatifs de l'Hérault (Terres Vivantes, FRCIVAM, ADEAR, CIVAM Bio, etc., regroupés au sein du réseau INPACT) dans des projets communs, comme par exemple encourager les producteurs à être moins diversifié et plus spécialisés sur un petit nombre de cultures. Les logiques des associations et des institutions, souvent concurrentes, freinent grandement la mise en place de projets de développement rural. A cette difficulté s'ajoute une réduction globale des moyens financiers publics. La compétition pour l'accès au financement des différentes structures a un impact sur la réalisation des projets.

3.5.6 Un rôle certain des institutions quant à la place laissée à l'agriculture sur le territoire

Des institutions comme la Chambre d'Agriculture limitent l'urbanisation. La Région Occitanie semble aussi proactive dans le domaine de l'alimentation durable d'après un élu enquêté, qui semble très satisfait des actions menées.

Les relations entre les Communautés de Communes sont bonnes car elles ont des intérêts communs qui sont portés par le pays ayant un rôle d'animation. Le Conseil Départemental était très présent lors de la construction du PAT avec notamment la plateforme Agrilocal34. La plateforme Agrilocal34 permet aux collectivités de faire des appels d'offre, mais ce débouché reste limité pour les agriculteurs car les collectivités ne demandent pas assez, "il n'y a pas d'organisation, d'infrastructure et de soutien, il n'y a pas de planning, de gestion donc ce n'est pas fait", rapporte un maraîcher. Le manque de budget

est aussi responsable du manque de suivi : un agriculteur indique que “seuls des essais sont faits mais ensuite rien de concret n’est mis en place sur le long terme”.

Dans ce contexte, le rôle de la Chambre Départementale d’Agriculture est d’être en lien direct avec le terrain, avec pour but d’identifier des terrains pour l’installation, d’animer le territoire, d’être à l’écoute des besoins des territoires pour identifier les préoccupations ou répondre aux attentes des agriculteurs. La Chambre Régionale a plutôt un rôle visant à développer des stratégies en lien avec la Chambre Départementale pour animer et coordonner les chambres départementales, et gère le pilotage de ce qui est transversal comme l’informatique, les SIG et les systèmes alimentaires. Elle agit seule quand il s’agit d’une action régionale.

4 PRECONISATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE EN PAYS CŒUR D'HERAULT

A travers nos analyses nous avons identifié quatre grands enjeux :

- Permettre l'accès des agriculteurs ou porteurs de projet agricole au foncier et au bâti.
- Structurer et développer les filières alimentaires locales afin de mettre en adéquation l'offre et la demande
- Agir en faveur d'une alimentation saine, équilibrée et accessible
- Mobiliser les acteurs et pérenniser les actions engagées

Nous allons voir comment il serait possible de répondre à ces enjeux, en donnant parfois comme exemple quelques actions menées dans d'autres territoires.

4.1 PERMETTRE L'ACCES DES AGRICULTEURS OU PORTEURS DE PROJET AGRICOLE AU FONCIER ET AU BATI

4.1.1 L'accès au foncier et au bâti : un enjeu majeur pour la construction d'un SATD

Sans accès à la terre, un agriculteur ne peut pas s'installer et ne peut rien produire. Il ne peut pas non plus augmenter indéfiniment sa production à surface constante. Sans possibilité de construire des bâtiments, il est contraint dans son projet (voire l'abandonne) parce qu'il n'a pas accès à des outils de productions comme :

- Un hangar pour ranger son matériel à l'abri des voleurs,
- Un lieu de stockage pour conserver sa production et éviter des pertes,
- Un bâtiment d'élevage pour protéger ses animaux du froid l'hiver,
- Un laboratoire de transformation aux normes pour transformer sa production,
- Des serres pour le maraîchage

Enfin, sans habitation à proximité de son exploitation, il court des risques de vandalisme ou de vol (en particulier chez les maraîchers) et se condamne à passer des nuits hors de chez lui à surveiller ses animaux lors des mises bas s'il est éleveur.

Ainsi faciliter l'accès au foncier et au bâti est primordial si l'on souhaite développer l'agriculture et en particulier un SATD. Malheureusement l'accès au foncier en Pays Cœur d'Hérault est très difficile comme nous avons pu le développer précédemment (voir partie 3.3). De même, l'accès au bâti est souvent limité par les documents d'urbanisme ou la méfiance des élus. Ces limitations sont compréhensibles : il s'agit de limiter au maximum l'artificialisation des terres agricoles pour les préserver, éviter la construction de bâtiments qui finissent par devenir des habitations déconnectées de l'agriculture. Cependant il apparaît nécessaire de trouver un moyen de protéger les terres agricoles de l'artificialisation tout en permettant le développement agricole.

4.1.2 Comment faciliter l'accès au foncier et au bâti ?

Les menaces qui planent sur l'accès au foncier sont l'urbanisation, la spéculation foncière, les prix élevés des terres et les conflits d'usage.

Pour protéger les terres de l'urbanisation, il faut protéger les terres agricoles dans les documents d'urbanisme (notamment les P.L.U), en priorisant les terres à haute valeur agronomique pour éviter qu'elles ne soient bétonnées et qu'il ne reste à l'agriculture que des parcelles peu productives.

Agir contre la spéculation foncière est plus difficile. Les propriétaires font de la spéculation car ils s'attendent à ce que leur parcelle devienne constructible, même si cela se produit dans 10 ou 20 ans. La seule solution est donc d'affirmer et d'assurer le maintien des zones agricoles en zone agricole, sur le long terme, malgré les changements politiques. Le meilleur outil à notre connaissance qui permette cette protection, c'est le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN, voir Annexe 15) qui est un outil contraignant et lourd, n'est possible qu'en zone périurbaine (peut-être autours de Gignac, Clermont-l'Hérault et Lodève en Pays Cœur d'Hérault) et doit être mis en place par le département. Cet outil est mobilisé notamment par le département du Rhône pour lutter contre l'étalement urbain autour de Lyon mais ne semble pas être un outil mobilisable ou efficace pour le Pays Cœur d'Hérault. Un autre dispositif de protection existe, il s'agit des Zones Agricoles Protégées (ZAP, voir Annexe 15), sa protection est moins forte mais est effective tout de même et sa mise en place est bien moins lourde. Ce dispositif serait plus adapté au territoire du Pays Cœur d'Hérault.

Afin de faciliter l'accès au foncier Terre de Lien peut intervenir en achetant des terres puis en les louant (via un contrat à longue durée) à un agriculteur qui n'avait pas les moyens d'acheter lui-même ses parcelles. Et même si le prix élevé des terres et du bâti peut être un frein aux actions de l'association, cette initiative reste une réponse possible à la question du prix du foncier.

Une autre action qui peut être faite, pour faciliter l'accès au foncier, est de mettre en place une veille foncière (qui est déjà mise en place en partie) pour répertorier toutes les parcelles en friches ou que les propriétaires seraient prêts à vendre afin d'identifier des zones sur lesquelles il serait possible d'installer un porteur de projet.

Enfin il peut être parfois possible de limiter les conflits d'usage d'utilisation du foncier en favorisant le dialogue et la coopération. Par exemple, dans le cas du parc photovoltaïque Solarzac, les panneaux solaires pourraient être surélevés pour permettre le pâturage, comme c'est le cas à Lunel [\[12\]](#).

Pour ce qui est de l'accès au bâti, un des acteurs rencontrés a proposé la création de hameaux agricoles (voir Annexe 16) pour gérer la question de l'accès à une habitation proche de l'exploitation. Il s'agit de regrouper des habitations réservées à des agriculteurs (par réglementation) ou des parcelles réservées à la construction d'habitations pour des agriculteurs (par réglementation aussi). Quant aux constructions d'usage agricoles (hangars, serres, ... etc), c'est à la municipalité d'assurer la constructibilité de ces structures dans son PLU puis d'accepter de délivrer des permis de construire pour ces projets. Pour encourager cette démarche, il peut être nécessaire de sensibiliser les élus à la problématique agricole car elle est parfois mal connue par ces derniers.

4.1.3 Un exemple inspirant : Le cas de la commune de Fillé-sur-Sarthe dans les Pays de Loire

Ayant la volonté d'installer un maraîcher depuis plusieurs années sur la commune afin d'alimenter la cantine du village, la commune a lancé un appel à projet auquel ont répondu conjointement Terre de Liens, La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Sarthe (CIAP 72) ainsi que le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB 72). Afin de mener à bien le projet, une première étape de diagnostic agricole et de prospection foncière a eu lieu en 2017. A la suite de cette étape, plusieurs agriculteurs, prêts à mettre une partie de leur foncier à disposition pour ce projet, ont été identifiés. Ici, l'objectif étant d'alimenter la restauration collective, la surface nécessaire pour

produire en volume suffisant a été estimée à 10 ha. La seconde étape était de trouver des jeunes pour s'installer : deux porteurs de projet ont été identifiés, leur installation sera accompagnée par la CIAP. Le GAB sera ensuite chargé d'assurer le suivi technique de la production.

Le projet a été noté 19/20 par le Comité de programmation en charge de l'attribution des aides LEADER, il a reçu près de 15.000 €.

4.2 STRUCTURER ET DEVELOPPER LES FILIERES ALIMENTAIRES LOCALES AFIN DE METTRE EN ADEQUATION L'OFFRE ET LA DEMANDE

4.2.1 Une offre locale inférieure à la demande grandissante

Si nous résumons les informations données dans les parties précédentes, la production vendue localement par les producteurs locaux ne permet pas de répondre à la demande grandissante des citoyens. Il est donc nécessaire d'augmenter cette offre mais aussi de la rendre plus visible aux consommateurs qui parfois peinent à trouver des producteurs locaux ou des points de vente en circuit-court (alors qu'ils existent).

4.2.2 Comment structurer et appuyer le développement des filières alimentaires locales

4.2.2.1 *Etudier et choisir les filières à développer*

Une étude plus quantitative et plus détaillée que la nôtre serait appropriée pour servir de support. Elle permettrait de mettre en avant les principaux leviers d'action pour structurer et développer les filières. Peut-être aussi permettrait-elle d'identifier les filières à renforcer. D'après notre étude, les filières qui demandent une attention particulière (parce que les consommateurs estiment que l'offre est très inférieure à la demande) sont l'arboriculture (en particulier les fruits et l'oléiculture professionnelle), l'élevage de volaille, le maraîchage (d'hiver en particulier), les céréales (pour faire du pain notamment), l'élevage de bovin laitier (pour faire des produits autres que le fromage comme de la crème ou du beurre).

Cela représente beaucoup de filières, peut-être faut-il en prioriser certaines. Il pourrait être pertinent également de s'interroger sur la durabilité de ces filières, notamment face au changement climatique.

Une autre filière n'a pas été citée jusqu'alors et ne semble pas être présente sur le territoire, il s'agit de la filière légumineuse. Pourtant il nous semble qu'il est important d'y penser lorsqu'on parle d'alimentation durable car la place qui lui est donnée dans l'alimentation est de plus en plus grande. Par exemple la Région Occitanie a lancé un projet en 2018 pour contribuer à la structuration de cette filière : le projet Légumicant [\[13\]](#).

Enfin, la viticulture est une production très présente sur le territoire et il est évident que l'idée n'est pas de remplacer toutes les vignes par des cultures alimentaires.

4.2.2.2 *Structurer les filières*

Les filières alimentaires locales sont peu voire pas structurées, ce qui n'aide pas à augmenter les volumes proposés par l'offre ni à rendre cette offre visible. Une aide à la structuration des filières serait donc un premier pas pour permettre la mise en adéquation entre offre et demande.

4.2.2.3 *Développer et appuyer les produits locaux*

Structurer les filières ne suffit cependant pas, il faut également développer la production et les points de vente de produits locaux. Et comme le modèle agricole favorisé par les participants des forums

citoyens (voir partie 3.1.1) est celui d'exploitations « à taille humaine » respectueuses de l'environnement, il semble pertinent d'encourager l'installation de nouveaux exploitants qui prônent ce même modèle. La commune peut encourager ce type d'installation par des appels à projet (voir partie 4.1.3) par exemple. Un soutien politique et parfois financier est donc nécessaire pour encourager la diversification ou l'installation de nouveaux agriculteurs mais aussi pour soutenir les structures de circuit court de proximité comme les boutiques et marchés de producteurs ou la vente à la ferme par exemple. Ce soutien peut être encouragé par les citoyens et les associations. Il peut aussi être facilité par la création d'un poste de chargé de mission agriculture ou alimentation dans les deux communautés de communes où il n'y en a pas.

Une attention doit être accordée à la localisation des points de vente également, pour permettre à tous d'acheter des produits locaux. Aussi soutenir les points de vente de produits locaux en milieu rural nous semble important également. Il peut s'agir d'une épicerie fixe ou ambulante ou encore d'AMAP ou d'un système de panier similaire. Il peut également s'agir de casiers ou distributeurs comme ceux mis en place à Villeveyrac [\[14\]](#).

4.2.2.4 Plus de visibilité mais sans perdre le consommateur

Les consommateurs peinent parfois à trouver des points de vente de produits locaux, pourtant les plateformes qui les répertorient ne manquent pas. Justement, n'y en a-t-il pas trop ? Certes de nombreux listings et de nombreuses cartographies existent, mais la communication faite sur ces plateformes n'est de toute évidence pas suffisante. Et aucune liste n'est exhaustive. En effet généralement c'est au producteur ou à la boutique de s'autoréférencer. Cela demande du temps, un temps que les producteurs n'ont généralement pas. Trouver toutes les listes et se référencer dans chacune d'entre elle serait bien trop chronophage. Maintenir ces listes à jour également est difficile. Aussi nous suggérons une collaboration entre tous les porteurs de listing actuels pour trouver un moyen de faire une liste exhaustive, qui reprennent tous les listings existants. Mais cette liste ne devra pas s'ajouter à toutes les listes déjà existantes, l'idéale serait qu'elle les remplace, qu'elle soit la seule communiquée, la seule remplie, la seule consultée par les consommateurs. Une telle liste ne peut être portée que par un organisme qui fasse consensus ou par un groupement très large, afin que tous producteur/toute boutique souhaite s'y référencer.

4.2.3 Le cas de la restauration collective

Nous l'avons déjà dit, mais l'approvisionnement en produits bio et locaux de la restauration collective est une revendication forte des citoyens. Pourtant l'offre n'est absolument pas présente sur le territoire. Pour approvisionner la restauration collective en légumes, par exemple, il faudrait créer complètement une filière de maraîchage en plein champ. L'offre et les filières sont donc à construire entièrement. Mais peut-être faut-il aussi accepter d'aller chercher des produits un peu plus loin, à l'extérieur du Pays Cœur d'Hérault. Après tout, la notion de « local » est relative et reste à définir. Elle peut même être définie différemment pour chaque produit.

La présence de Solanid&co sur le territoire et l'expérience de la cantine de Gignac, qui est proactive sur la question de l'approvisionnement local [\[15\]](#), peuvent être d'importants leviers pour développer cet approvisionnement mais il faut également permettre l'installation d'exploitations qui pourraient être en mesure de fournir les volumes attendus à un prix abordable. Cela nous renvoie à nouveau à la question de l'installation et du foncier et à l'exemple de Fillé-sur-Sarthe (voir partie 4.1.3).

La question du prix peut être un frein qui décourage les gérants de restaurants scolaires. Pourtant les exemples de restaurants scolaires qui parviennent à augmenter leur part de produits bio et locaux dans leurs menus sont nombreux. L'un des leviers est d'agir pour limiter le gaspillage alimentaire. Cela

permet d'acheter des volumes plus faibles et donc d'économiser une somme qui peut être réinvestie dans des produits de meilleure qualité. Ici c'est la communauté de commune du Clermontais qui devra être sollicitée pour présenter les actions mises en place sur son territoire.

4.3 AGIR EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION Saine, EQUILIBREE ET ACCESSIBLE

4.3.1 Une revendication citoyenne forte

Les citoyens présents aux forums citoyens militent pour une alimentation qui soit bonne pour la santé et accessible à tous. Il y a ici des enjeux à la fois de santé et de justice sociale, qui se croisent puisque d'après l'Observation des Inégalités, les enfants les plus touchés par l'obésité sont les enfants d'ouvriers [\[16\]](#).

4.3.2 Comment favoriser une alimentation saine, équilibrée et accessible ?

Une chargée de mission Santé du Pays Cœur d'Hérault travaille déjà beaucoup sur ce sujet et devra être associée aux réflexions concernant cet enjeu. Les associations d'éducation à l'alimentation ou qui luttent contre la précarité ainsi que les structures sociales sont également très concernées par ce sujet, les associer semble indispensable.

La restauration scolaire n'est pas en reste puisqu'elle a un rôle d'éducation au goût et à l'alimentation. D'ailleurs il pourrait être intéressant d'emmener les enfants en visite sur une des exploitations fournissant leur cantine afin qu'ils voient comment sont produits les aliments qu'ils mangent. Plus généralement, la restauration collective publique est un levier intéressant pour donner accès à une alimentation de qualité à un grand nombre de personnes.

Les jardins partagés également sont une réponse intéressante (voir partie 3.1.1.3). Des associations d'habitants et des municipalités peuvent agir ensemble pour mettre en place ces jardins sur des terrains communaux comme cela a pu être fait à Nébian.

Un défi Famille à Alimentation Positive [\[17\]](#) pourrait également être mis en place : il s'agit de montrer qu'augmenter sa consommation de produits bio et locaux à budget constant c'est possible. Ce défi est porté par d'autres territoires en France, d'échelle variable, mais aucun n'existe en Hérault.

De manière plus générale, nous préconisons aux élus d'encourager les structures qui traitent ces sujets à collaborer et de soutenir les projets déjà en place ou futurs. Roul'contact, le camion de Terre contact par exemple souhaiterait augmenter le nombre de village visités. D'autres acteurs peuvent également être associés : ceux qui ont des invendus à gérer, comme la GMS ou la restauration collective. Ces invendus pourraient être collectés localement et redistribués aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Notre enjeu rejoint ici celui du gaspillage alimentaire.

4.4 MOBILISER LES ACTEURS ET PERENNISER LES ACTIONS ENGAGEES

4.4.1 Une nécessité pour le succès des EGAAD

La mise en place des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation en Pays Cœur d'Hérault est une belle initiative qui devrait permettre de lancer une synergie et, on le souhaite, engendrer des actions. Mais pour que cela puisse se faire, il faut réussir à mobiliser un grand nombre d'acteurs puisque le sujet traité ici (l'agriculture et l'alimentation) est très large et transversal. Il faudra ensuite maintenir cette mobilisation pour voir les actions se réaliser.

4.4.2 Comment mobiliser les acteurs et pérenniser les actions engagées ?

L'essentiel pour nous, afin de mobiliser les acteurs est de communiquer largement sur la mise en place des EGAAD mais aussi de sensibiliser les acteurs aux enjeux et thèmes qui y seront traités pour les inciter à participer. En particulier un travail important sera à développer auprès des élus et des citoyens (pour toucher un panel plus large que les participants aux forums citoyens et à l'opération libre). Certains grands acteurs économiques également peuvent être difficiles à mobiliser comme la GMS par exemple. Ils ont pourtant un rôle important dans le Système Alimentaire Territorial et leur absence serait regrettable.

Une fois les acteurs mobilisés, l'objectif principal sera de favoriser et d'encourager la communication, la coopération et les partenariats entre les acteurs. Pour cela il faudra palier au problème de méconnaissance que nous avons relevé entre les acteurs. Promouvoir les actions déjà mise en place et présenter des actions mise en place ailleurs devrait alors favoriser la mise en place d'une synergie en proposant des exemple inspirants et rassurants.

Pour pérenniser ensuite la synergie et les actions menées, notamment après les élections municipales, il faudra mettre en place une structure pilote mais aussi un dispositif financier (qui impose d'aller jusqu'au bout de l'action) et des partenariats qui consolident la structure malgré les potentiels changements politiques.

CONCLUSION

Notre étude nous a permis d'identifier les potentialités et les limites au développement de l'alimentation durable sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault.

Plusieurs freins ont été identifiés. Au niveau de la production, certaines filières sont peu développées (arboriculture, volaille, céréales) ou peu structurées (maraîchage). L'organisation des filières devrait pouvoir permettre l'accès à de nouveaux marchés, comme celui de la restauration collective. Le foncier reste un frein majeur à l'accès à la terre pour des productions alimentaires durables. Les relations entre acteurs posent souvent problème : méconnaissance ou conflits (producteurs-viticulteurs ou agriculteurs-chasseurs). Bon nombre d'acteurs de l'alimentation constatent un manque de vision politique à long terme sur les questions agricoles alimentaires.

Cependant, le territoire présente des potentialités intéressantes, sur lesquelles s'appuyer pour développer un SATD : une demande importante, des circuits courts bien implantés, et des actions déjà en place notamment en ce qui concerne le gaspillage alimentaire et la nutrition santé.

Un système alimentaire territorial durable doit rassembler et non pas exclure. Des acteurs bien engagés sont implantés sur le territoire : producteurs en circuits courts par exemple, agents des collectivités, élus.... Ces derniers serviront de moteurs pour inciter les autres acteurs à s'engager, se sentant actuellement peu concernés et éloignés des réseaux, donc difficilement identifiables.

5 BIBLIOGRAPHIE

- [1] Malassis L., 1994. *Nourrir les Hommes*. Dominos-Flammarion. Paris. 110 p
- [2] Rastoin J-L, 2009. *Dynamique du système alimentaire*. Disponible sur Internet : <http://www.alimentation-sante.org/wp-content/uploads/2012/07/Dynamique-du-systeme-alimentaire.pdf> [consulté le 18/12/2018]
- [3] Rastoin J-L, 2016. Systèmes alimentaires territorialisés au Québec. *Journal resolis* n°7, pp.12-15. Disponible sur Internet : https://www.chaireunesco-adm.com/IMG/pdf/resolis_sat_quebec-2.pdf [consulté le 15/11/2018]
- [4] Décima M. et Duchêne M., 2016. Premiers décryptages des systèmes alimentaires durables territorialisés, p.14. Disponible sur Internet : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Systeme-alimentaire-territorial-durable> [consulté le 19/12/2018]
- [5] Rastoin J-L, 2016. Systèmes alimentaires territorialisés en France. *Journal resolis* n°4, pp.13-14. Disponible sur Internet : https://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf [consulté le 15/11/2018]
- [6] Perrin C., Soulard C., 2014. Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. Disponible sur Internet : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/9456> [consulté le 04/03/2019]
- [7] Pays Cœur d'Hérault, mars 2015. Portrait agricole et viticole du Pays Cœur d'Hérault. *Revue Regard*, n°5. Disponible sur Internet : <https://www.coeur-herault.fr/amenagement/parution-de-la-revue-regards-2015-portrait-agricole-et-viticole-du-pays-coeur-dherault> [consulté le 05/03/19]
- [8] IPSOS, juin 2018. Baromètre de la pauvreté – Pour le Secours Populaire Français. Disponible sur Internet : https://nutrition.coeur-herault.fr/sites/default/files/files/fichiers/barometre_ipsos_spf-juin_2018.pdf [consulté le 06/03/19]
- [9] Syndicat Centre Hérault. Un compost utilisable en agriculture Biologique. Disponible sur Internet : <http://www.syndicat-centre-herault.org/Un-compost-utilisable-en.html> [consulté le 06/03/19]
- [10] Rouquier O., 2018. Inventaire du bâti agricole et alimentaire des systèmes alimentaires de proximité en Pays Cœur d'Hérault. Mémoire de stage, Master 2 Mention Étude du Développement. Université Paul Valéry, Montpellier III, 166 p.
- [11] Pays Cœur d'Hérault. *La Charte du Pays à "l'Horizon 2025" approuvée !* Disponible sur Internet : <https://www.coeur-herault.fr/le-projet/la-strategie/la-charte-du-pays-lhorizon-2025-approuvee> [consulté le 05/03/19]
- [12] Groupe Valeco, 2017. *Centrale Solaire de Lunel*. Disponible sur Internet : <https://groupevaleco.com/stores/centrale-solaire-de-lunel/> [consulté le 07/03/19]

- [13] Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2018. *Légumicant : promouvoir les légumineuses en Occitanie*. Disponible sur Internet : <https://agriculture.gouv.fr/legumicant-promouvoir-les-legumineuses-en-occitanie> [consulté le 06/03/19]
- [14] Giani S., 2013. *Lancement d'un distributeur automatique de fruits et légumes bio dans l'Hérault*. Disponible sur Internet : <https://www.bioaddict.fr/article/lancement-d-un-distributeur-automatique-de-fruits-et-legumes-bio-dans-l-herault-a4060p1.html> [consulté le 06/03/19]
- [15] Bihl J., Ferrali A., Fourcade L., Maufrais L., Rieutard S., 2019. *Mise en place d'un Système Alimentaire Territorial Durable, Etat des connaissances du potentiel social d'un Système Alimentaire Territorial Durable dans la communauté de communes Vallée de l'Hérault*. Mémoire de master 2 Espaces Ruraux et Développement Local. Université de Montpellier II, 82 p.
- [16] Observatoire des inégalités, 2015. *L'obésité chez les jeunes : le poids du milieu social*. Disponible sur Internet : https://www.inegalites.fr/L-obesite-chez-les-jeunes-le-poids-du-milieu-social?id_theme=19 [consulté le 07/03/19]
- [17] FRAB AuRA, 2017. *Relevez le défi familles à alimentation positive!* Disponible sur Internet : <https://www.famillesaalimentationpositive.fr/> [consulté le 07/03/19]

6 ANNEXES

Annexe 1 EXEMPLES DE MESURES ISSUES DE SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

INSTRUMENT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISSIS	MONTREAL	BRUXELLES
INNOVATION	Création d'un Conseil Permanent de la Concertation (CPC) qui travaille sur la définition de la démarche d'élaboration d'un plan de développement territorial de l'agriculture biologique	Actions en lien avec le réseau des banques alimentaires et les donateurs pour favoriser l'intégration de produits locaux et de qualité dans ce type de distribution	Adaptation du cadre juridique et administratif pour faciliter l'accès à des lieux de production variés (agriculture sur les toits, culture de champignons dans les caves...) et pour préserver les terres agricoles existantes
EDUCATION		Conception d'une campagne de promotion de l'alimentation saine, de l'agriculture montréalaise, de la production/consommation locale et de sensibilisation aux pertes en champs, à la surconsommation et au gaspillage alimentaire	Former les équipes éducatives en alimentation durable, développer des projets mettant l'école comme acteur relais de l'alimentation durable dans son quartier
INFORMATION	Organisation d'une semaine de l'alimentation durable		Diffusion de cartographies bruxelloises de l'offre (listes de fournisseurs, marchés et magasins bio...) et création d'un portail web dédié
JEU CONCURRENTIEL DIFFERENCIE	Projet pilote de référencement de produits fermiers et artisanaux dans une enseigne (GMS, Gamm vert)		Labellisation de cantines "Good Food"
COORDINATION DES ACTEURS AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPEEN	Partenariat avec d'autres acteurs des Hauts-de-France, de Flandres et de Wallonie dans le cadre du projet "Développement de filières agro-alimentaires durables transfrontalières"	Facilitation du réseautage entre les paliers local, régional et national	Échanges avec d'autres villes ou Régions et la participation à des projets internationaux en matière d'alimentation et d'agriculture urbaine, signature du Pacte de Milan.

Annexe 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ALIMENTATION

La politique publique nationale de l'alimentation est définie par l'article L 230-1 du Code rural et de la pêche maritime : « La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. La politique publique de l'alimentation est définie par le Gouvernement dans le programme national pour l'alimentation [...] »

Elle est coordonnée, au sein du Gouvernement, par le ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation, en associant notamment les ministères chargés de la santé, de la consommation, de l'éducation et de l'écologie et du développement durable, mais aussi en s'ouvrant à d'autres ministères comme la justice ou encore la défense. Elle est déclinée en 4 axes d'actions prioritaires définies dans loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui sont repris par le Programme National pour l'Alimentation (PNA) :

- La justice sociale et l'accès de tous à une nourriture suffisante, sûre et nutritive, répondant à leurs préférences alimentaires et permettant de mener une vie active et saine ;
- L'éducation de la jeunesse (élèves des premier et second degrés ; étudiants de l'enseignement général et spécialisé ; apprentis) à une alimentation équilibrée et à un comportement alimentaire responsable,
 - qui doit s'accompagner d'une valorisation des métiers de l'alimentation ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - Par l'information des consommateurs sur les bonnes pratiques,
 - Mais aussi par le renforcement des dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés,
 - Ainsi que par la promotion d'activités d'insertion via l'activité économique permettant de valoriser ces produits ;
- L'ancrage territorial pour soutenir le modèle agricole français, les industries agroalimentaires françaises et les emplois qu'ils représentent sur tout le territoire,
 - En valorisant les signes de qualité et d'origine,
 - En favorisant l'approvisionnement de proximité ou d'origine française dans la restauration collective,
 - En s'appuyant sur des plateformes permettant de faire se rencontrer offre et demande.

On peut souligner que ces 4 axes sont assez proches des 4 grands objectifs qui régissent les SAT. Chacun de ces axes est décliné en plusieurs objectifs et en moyens à mettre en place pour les atteindre dans le PNA. Tous les ans depuis 2014, l'Etat lance un appel à projets et détermine une enveloppe qui permettra de financer les projets lauréats qui s'inscrivent dans l'un de ces 4 axes. Depuis l'appel à projet 2016-2017 une cinquième catégorie a été mise en place concernant les PAT (projets alimentaires territoriaux) sur lesquels l'Etat souhaite mettre l'accent. Pour l'appel à projet 2018-2019 il n'y avait plus que 2 types de projets soutenus :

- Le développement de nouveaux PAT, favorisant l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire ;

- La transposition d'initiatives ayant déjà fait preuve de leur intérêt dans le domaine de la justice sociale, de l'éducation alimentaire, de la lutte contre le gaspillage ou de l'ancrage territorial.

On remarquera néanmoins que les 4 axes précédents n'ont pas disparu puisqu'on les retrouve en partie dans le premier type de projets soutenus et complètement dans le deuxième.

La politique publique de l'alimentation est également renforcée par d'autres documents comme le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, le pacte qualité ingrédients, le contrat de la filière alimentaire, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) ou encore le programme Ambition Bio 2017.

Elle est également déclinée au niveau régional en politique régionale de l'alimentation donnant lieu à un Programme Régional de l'Alimentation (PRA). En Occitanie, on retrouve dans le PRA les 4 axes de la loi Avenir 2014 (la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial via les PAT) auxquels s'ajoutent la mise en valeur du patrimoine et une restauration collective de qualité. Cette politique de l'alimentation donne lieu à d'autres appels à projets, concernant des programmes plus spécifiques comme par exemple « faciliter un approvisionnement de proximité en restauration collective ».

Annexe 3 AXES DE TRAVAIL IDENTIFIES PAR LE SYDEL DU PCH EN 2014 POUR LE PAT

Axe 1 : Sensibiliser le public au bien manger

- Campagne de communication sur le Bien Manger,
- Opération « Un fruit pour la récré »,
- Classes du goût,
- Suppression / aménagement de la collation matinale,
- Actions d'éveil au goût et d'éducation nutritionnelle,
- Organisation d'un événement de clôture du projet.

• Axe 2 : Favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation de qualité

- Accompagnement des structures d'aide alimentaire et d'insertion à la mise en place d'actions sur l'alimentation.

• Axe 3 : Proposer une restauration collective de qualité :

- Echange de pratique entre professionnels sur la construction d'une dynamique territoriale et de prospective en restauration collective
- Sensibiliser les élus à l'enjeu d'une restauration collective de qualité,
- Informer et former les professionnels de la restauration collective ainsi que les chargés de missions des collectivités,

• Axe 4 : Renforcer le lien offre-demande :

- Alimentation et animation du Portail « www.moncoeurdherault.fr » recensant les producteurs, les transformateurs, les lieux et modes de distribution (marchés, paniers...), et proposant des liens utiles ainsi que des outils à destination des professionnels et des particuliers,
- Réalisation d'un film qui permettra de valoriser les savoir-faire du Cœur d'Hérault, de réaliser des portraits d'acteurs locaux mais aussi la mise en image des grandes étapes du projet alimentaire,
- Actions de mise en relation de l'Offre et de la Demande

• Axe 5 : Inciter à la diversification agricole et aux synergies autour d'un pôle alimentaire :

- Inciter à la diversification agricole afin de répondre aux besoins des habitants et des besoins de la restauration collective,
- Créer de synergies autour d'un pôle alimentaire.

Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault. Délibération n°2014-35 du Comité syndical du Jeudi 26 Juin 2014. Projet Alimentaire du territoire Pays Cœur d'Hérault – Phase 2. Disponible sur Internet : https://www.coeur-herault.fr/sites/default/files//field/pdf/decs_ndeg2014-35_-_projet_alimentaire_du_territoire_pays_coeur_dherault_phase_2.pdf [consulté le 7/03/2019]

Annexe 4 CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUTOUR DU BIEN MANGER EN PCH



Annexe 5 GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PERSONNES RESSOURCES

Quels sont les producteurs et porteurs d'initiatives alimentaires à mobiliser dans le but de construire un SATD pour le PCH (CC du Clermontais et CC du Lodévois et Larzac) ?

Objectif : identifier des acteurs et leurs liens, le jeu des acteurs sur le territoire, les problématiques

- **Présentation**

Nous sommes étudiantes en dernière année à l'école d'agronomie Montpellier SupAgro et le CODEV du PCH a fait appel à nous pour réaliser une étude préalable à la tenue d'états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables (EGAAD) en Pays Coeur d'Hérault.

Ces EGAAD ont pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du Pays Coeur d'Hérault pour développer un projet alimentaire local afin de valoriser et développer les productions agricoles locales et de fournir une alimentation locale aux habitants. Concrètement les EGAAD sont organisés autour de plusieurs dispositifs d'animation : des forums citoyens et des ateliers participatifs avant l'été 2019 et deux journées d'animation en octobre 2019.

Notre étude porte sur les communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac. Un autre groupe d'étudiants en géographie de l'Université de Montpellier travaille sur la CC de la Vallée de l'Hérault.

Dans ce cadre notre étude vise à repérer les professionnels de l'offre alimentaire présents sur le territoire, c'est à dire les producteurs, transformateurs et distributeurs engagés dans une démarche locale. Nous souhaitons également identifier les problématiques qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs projets et les relations qui existent entre eux. Ceci afin de réaliser un diagnostic de l'offre alimentaire locale et d'identifier les acteurs afin qu'ils puissent être sollicités durant les ateliers.

- **Expliquer pourquoi on a choisi d'interroger cet acteur spécifique**
- **Déroulé de l'enquête** : L'entretien durera environ 1h. Demander l'accord pour enregistrement. Préciser si éléments doivent rester anonymes.

PARTIE 1 : Présentation de l'activité de l'enquête

Objectif : Comprendre qui est l'acteur enquêté et d'où viennent ses informations

- Activité/Champ d'action
- Expérience professionnelle
- Rayon d'action (géographique)
- Actions en PCH ?

PARTIE 2 : Les acteurs impliqués dans la filière agriculture/alimentation

Objectif : Etablir un état des lieux des acteurs de l'alimentation, obtenir des informations concrètes (noms, structures...)

Nous nous concentrerons ici sur l'aspect "alimentaire" (ne pas trop parler de vin)

PRODUCTEURS

Etat des lieux

- Quelles productions agricoles trouve-t-on sur le territoire ?
- Est-ce que les agriculteurs sont tournés vers les circuits-courts et de proximité ? Pour quelles productions ? Comment participent-ils à l'approvisionnement alimentaire local ? (Vente directe à la ferme ? boutique de producteurs ? AMAP ? Vente aux commerces de la grande distribution ?)
- Comment sont-ils répartis sur le territoire ?
- Comment sont-ils organisés ?
- A quels problématiques/enjeux sont-ils confrontés ? (Difficultés à l'installation, écoulement de la production, transformation)
- Quelles sont les solutions ou pistes de solutions qu'ils mettent en place ?
- Plutôt des initiatives individuelles ou des solutions collectives ?

→ en déduire quels sont les verrous empêchant le système alimentaire de se développer

Evolution

- Quelles sont les dynamiques sur le territoire ? (Installations, diversification des productions agricoles, développement de l'approvisionnement local...)
- Connaissez-vous des initiatives intéressantes qui vont dans le sens du développement d'un approvisionnement alimentaire local ? où et par qui sont-elles portées ?
- A quoi s'attendre pour le futur ?

TRANSFORMATEURS

Etat des lieux

- Type et localisation ? (À la ferme, en coopérative)
- Problématiques ?
- Problèmes rencontrés pour développer l'approvisionnement local ? quelles pistes de solutions ?
- Quelle demande de leur part en produits locaux ?

Evolution

- Quelles dynamiques ? (Nombre, type de produits, labels)
- Initiatives remarquables sur le territoire ? portées par qui ? où ?

DISTRIBUTEURS

Etat des lieux

- Type et localisation ?

Evolution

- Ouvertures/fermetures ?
- Changement de fournisseurs / producteur ?

CONSOMATEURS

Etat des lieux

- Y a-t-il une demande d'alimentation locale sur le territoire ? Comment cela se traduit-il ?
- Les ventes sont-elles bonnes dans les boutiques/ marchés ?
- Avez-vous connaissance de demandes d'alimentation locale dans la restauration collective ?

- La production agricole en PCH parvient-elle ou non à répondre à la demande ? Quels sont les produits manquants ?
- Comment cela se traduit ? (Boutiques ne parvenant pas à fournir, producteurs ne parvenant pas à écouler leur production, trop de concurrence sur les marchés...)
- Quelle implication ? Revendications ?

Evolution

- Evolution de la demande ?
- Dynamique d'organisation ? de revendication ?

PARTIE 3 : Les liens entre acteurs

Objectif : Comprendre les jeux d'acteurs et leur dynamique autour de l'alimentation

- Quels circuits alimentaires dominants sur le territoire ? (Longs, courts, de proximité ou non...)
- Relations entre acteurs ? concurrence/partenariat
- Contractuel ou à l'amiable ?
- Acteurs "leaders" des démarches ?
- Quel rôle des associations (CIVAM, Terres vivantes, Terre de liens, etc...) dans la mise en lien des acteurs ?

PARTIE 4 : Politique

Objectif : Comprendre les politiques publiques en oeuvre sur le territoire et le rôle des acteurs politiques dans le SAT, connaître leur sensibilité et leurs attentes

- Quelle politique alimentaire actuelle ?
- Quelle politique en matière agricole ?
- Sont-elles adaptées ?
- Quelle sensibilité des différentes communes et CT ?
- Quels enjeux politiques autour de la question alimentaire, tensions possibles ?
- Quelle cohérence avec des niveaux plus larges : département voire Région ?
- Quelle implication actuelle/potentielle des élus ?
- Quelles relations entre les élus et les autres acteurs / entre élus eux-même ? Conflits ? Leaders ?

PARTIE 5 : Construction du SATD

Objectif : identifier les atouts et éléments manquants pour la construction du SATD

- Quels sont les projets portés par votre structure sur le territoire ? en lien avec des "SATD" (sur le département...) ?
- Filières à fort potentiel, déjà solides pour un SATD ?
- Filières qu'il faudrait consolider ?
- Filières manquantes ?
- Quels types d'acteurs doivent être impliqués dans le système territorial ?
- Quels acteurs sont absents des démarches et devraient être impliqués

Clôture de l'entretien :

Voulez-vous être tenu au courant des avancées de nos travaux ? proposer transmission du rapport et inciter à l'inscription aux EGAAD

Quels acteurs on doit aller voir encore et pourquoi ?
Remerciements
Contact (adresse mail)

Annexe 6 GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PRODUCTEURS

Quels sont les producteurs à mobiliser dans le but de construire un SATD pour le PCH (CC du Clermontais et CC du Lodévois et Larzac) ?

Objectif : identifier les productions, leurs problématiques, des pistes d'action pour renforcer les filières pour la distribution en local

- **Présentation**

Nous sommes étudiantes en dernière année à l'école d'agronomie Montpellier SupAgro et le CODEV du PCH a fait appel à nous pour réaliser une étude préalable à la tenue d'états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables (EGAAD) en Pays Coeur d'Hérault.

Ces EGAAD ont pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du Pays Coeur d'Hérault pour développer un projet alimentaire local afin de valoriser et développer les productions agricoles locales et de fournir une alimentation locale aux habitants. Concrètement les EGAAD sont organisés autour de plusieurs dispositifs d'animation : des forums citoyens et des ateliers participatifs avant l'été 2019 et deux journées d'animation en octobre 2019.

Notre étude porte sur les communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac. Un autre groupe d'étudiants en géographie de l'Université de Montpellier travaille sur la CC de la Vallée de l'Hérault.

Dans ce cadre notre étude vise à repérer les professionnels de l'offre alimentaire présents sur le territoire, c'est à dire les producteurs, transformateurs et distributeurs engagés dans une démarche locale. Nous souhaitons également identifier les problématiques qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs projets et les relations qui existent entre eux. Ceci afin de réaliser un diagnostic de l'offre alimentaire locale et d'identifier les acteurs afin qu'ils puissent être sollicités durant les ateliers.

- **Expliquer pourquoi on a choisi d'interroger cet acteur spécifique**
- **Déroulé de l'enquête** : L'entretien durera environ 1h. Demander l'accord pour enregistrement. Préciser si éléments doivent rester anonymes.

PARTIE 1 : Présentation de l'activité de l'enquêté

Objectif : Comprendre qui est l'acteur enquêté et d'où viennent ses informations

- Quelle production ? Depuis quand ?
- Avez-vous rencontré des difficultés à l'installation
- Rencontrez-vous des difficultés dans votre activité ? (Évoquer la problématique du foncier)
- Approvisionnements ? (Plants, fourrages...)
- Implication dans des réseaux/ associations... (CIVAM, syndicats...)

PARTIE 2 : Transformation

Objectif : comprendre où vont les produits et/ou identifier des transformateurs potentiels en PCH

- Transformation à la ferme ?
 - Si oui, pour quelle proportion de la production ?
- Recours à une structure de transformation ?
 - Laquelle ? Où est-elle localisée ?
 - Quelle proportion de la production ?
 - Récupération d'une partie ou de la totalité des produits transformés pour la vente directe ?
 - Quels avantages par rapport à la transformation à la ferme
- Si pas de transformation, pourquoi ?
- Y a-t-il suffisamment de structures de transformation en PCH/sur le département ?

PARTIE 3 : Distribution

Objectif : identifier les circuits de distribution, leurs avantages et inconvénients

Comment commercialisez-vous vos produits ?

- Vente directe à la ferme ?
- Boutique(s) de producteurs ?
- Marchés ?
- Circuits longs ?
- Grande distribution ?
- Restauration collective

Quelle proportion de la production pour chaque débouché ?

Quels avantages/inconvénients pour chaque mode de commercialisation ?

PARTIE 4 : Demande

Objectif : appréhender la demande en produits locaux en PCH

- Remarquez-vous une forte demande en produits locaux ? en produits de qualité ?
- Comment évolue cette demande ?
- Existe-il des organisations de consommateurs ?
- Restauration collective

PARTIE 5 : Les dynamiques territoriales en PCH

Objectif : sortir de "l'échelle exploitation" pour élargir l'analyse et comprendre la dynamique territoriale

- Quelles sont les productions majoritaires sur la commune ?
- Y a-t-il une dynamique autour de l'alimentation locale (circuits de distribution, transformation, cantines)
- Quels liens entre producteurs ? (Concurrents/partenaires)
- Certains acteurs sont-ils impliqués dans des démarches de développement des circuits courts ?

Clôture de l'entretien :

Voulez-vous être tenu au courant des avancées de nos travaux ? proposer transmission du rapport et inciter à l'inscription aux EGAAD

Quels acteurs on doit aller voir encore et pourquoi ?

Remerciements

Contact (adresse mail)

Annexe 7 GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES TRANSFORMATEURS

Quels sont les transformateurs à mobiliser dans le but de construire un SATD pour le PCH (CC du Clermontais et CC du Lodévois et Larzac) ?

Objectif : identifier les structures transformant les productions agricoles en PCH à intégrer au futur SATD

- **Présentation**

Nous sommes étudiantes en dernière année à l'école d'agronomie Montpellier SupAgro et le CODEV du PCH a fait appel à nous pour réaliser une étude préalable à la tenue d'états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables (EGAAD) en Pays Coeur d'Hérault.

Ces EGAAD ont pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du Pays Coeur d'Hérault pour développer un projet alimentaire local afin de valoriser et développer les productions agricoles locales et de fournir une alimentation locale aux habitants. Concrètement les EGAAD sont organisés autour de plusieurs dispositifs d'animation : des forums citoyens et des ateliers participatifs avant l'été 2019 et deux journées d'animation en octobre 2019.

Notre étude porte sur les communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac. Un autre groupe d'étudiants en géographie de l'Université de Montpellier travaille sur la CC de la Vallée de l'Hérault.

Dans ce cadre notre étude vise à repérer les professionnels de l'offre alimentaire présents sur le territoire, c'est à dire les producteurs, transformateurs et distributeurs engagés dans une démarche locale. Nous souhaitons également identifier les problématiques qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs projets et les relations qui existent entre eux. Ceci afin de réaliser un diagnostic de l'offre alimentaire locale et d'identifier les acteurs afin qu'ils puissent être sollicités durant les ateliers.

- **Expliquer pourquoi on a choisi d'interroger cet acteur spécifique**
- **Déroulé de l'enquête** : L'entretien durera environ 1h. Demander l'accord pour enregistrement. Préciser si éléments doivent rester anonymes.

PARTIE 1 : Présentation de l'activité de l'enquêté

Objectif : Comprendre qui est l'acteur enquêté et d'où viennent ses informations

- Activité
- Depuis combien de temps ?
- Nombre de salariés ?

PARTIE 2 : Approvisionnement

Objectif : comprendre les circuits d'approvisionnement

- Rayon d'approvisionnement
- Proportion de produits locaux ?
- En direct avec les producteurs ? Ou intermédiaire ?
- Quel type de contrat avec les producteurs ?

PARTIE 3 : Distribution

Objectif : appréhender les circuits d'approvisionnement

- Quels circuits de distribution ? Retour au producteur pour vente directe ? GMS ? Boutiques spécialisées ? Circuits longs ?

- Proportion pour chaque circuit

Clôture de l'entretien :

Voulez-vous être tenu au courant des avancées de nos travaux ? proposer transmission du rapport et inciter à l'inscription aux EGAAD

Liste des producteurs chez qui ils s'approvisionnent

Remerciements

Contact (adresse mail)

Annexe 8 GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DISTRIBUTEURS

Quels sont les distributeurs à mobiliser dans le but de construire un SATD pour le PCH (CC du Clermontais et CC du Lodévois et Larzac) ?

Objectif : identifier les circuits de distributions de la production agricole du PCH

- **Présentation**

Nous sommes étudiantes en dernière année à l'école d'agronomie Montpellier SupAgro et le CODEV du PCH a fait appel à nous pour réaliser une étude préalable à la tenue d'états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables (EGAAD) en Pays Coeur d'Hérault.

Ces EGAAD ont pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du Pays Coeur d'Hérault pour développer un projet alimentaire local afin de valoriser et développer les productions agricoles locales et de fournir une alimentation locale aux habitants. Concrètement les EGAAD sont organisés autour de plusieurs dispositifs d'animation : des forums citoyens et des ateliers participatifs avant l'été 2019 et deux journées d'animation en octobre 2019.

Notre étude porte sur les communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac. Un autre groupe d'étudiants en géographie de l'Université de Montpellier travaille sur la CC de la Vallée de l'Hérault.

Dans ce cadre notre étude vise à repérer les professionnels de l'offre alimentaire présents sur le territoire, c'est à dire les producteurs, transformateurs et distributeurs engagés dans une démarche locale. Nous souhaitons également identifier les problématiques qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs projets et les relations qui existent entre eux. Ceci afin de réaliser un diagnostic de l'offre alimentaire locale et d'identifier les acteurs afin qu'ils puissent être sollicités durant les ateliers.

- **Expliquer pourquoi on a choisi d'interroger cet acteur spécifique**
- **Déroulé de l'enquête** : L'entretien durera environ 30 min. Demander l'accord pour enregistrement. Préciser si éléments doivent rester anonymes.

PARTIE 1 : Présentation de la structure

Objectif : Comprendre le rôle de la structure

- Présentation de la structure
- Depuis combien de temps existent-ils ?
- Proportion de produits locaux sur le total de ventes

PARTIE 2 : Approvisionnement

Objectif : comprendre les circuits d'approvisionnement

- Rayon d'approvisionnement
- Proportion de produits locaux ?
- Sur quels types de produits en particulier ?
- Quel type de contrat avec les producteurs ?
- Y a-t-il des produits manquants en local ?

PARTIE 3 : Demande

Objectif : appréhender la demande en produits locaux

- Y a-t-il une forte demande en produits locaux ?
- Comment évolue cette demande ?
- Quels types de clients achètent local ?
- Y a-t-il plus de demande l'été ?
- Problèmes pour écouler les produits locaux ou au contraire pas assez d'offre par rapport à la demande ?

Clôture de l'entretien :

Voulez-vous être tenu au courant des avancées de nos travaux ? proposer transmission du rapport et inciter à l'inscription aux EGAAD

Liste des producteurs chez qui ils s'approvisionnent

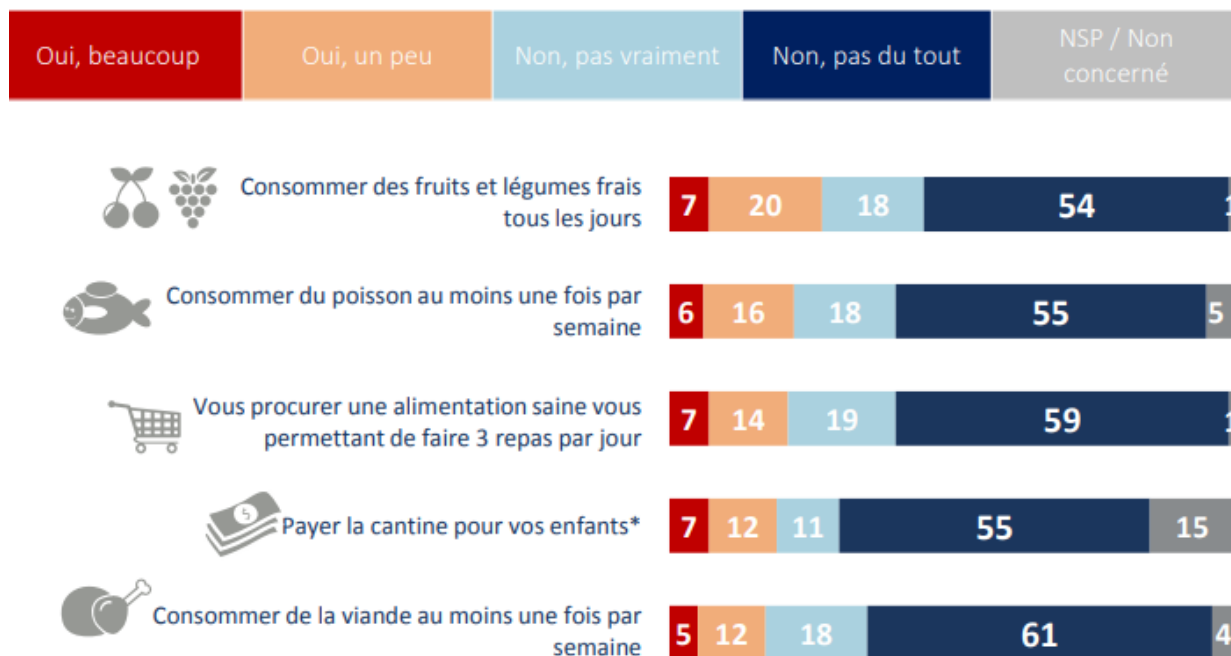
Remerciements

Contact (adresse mail)

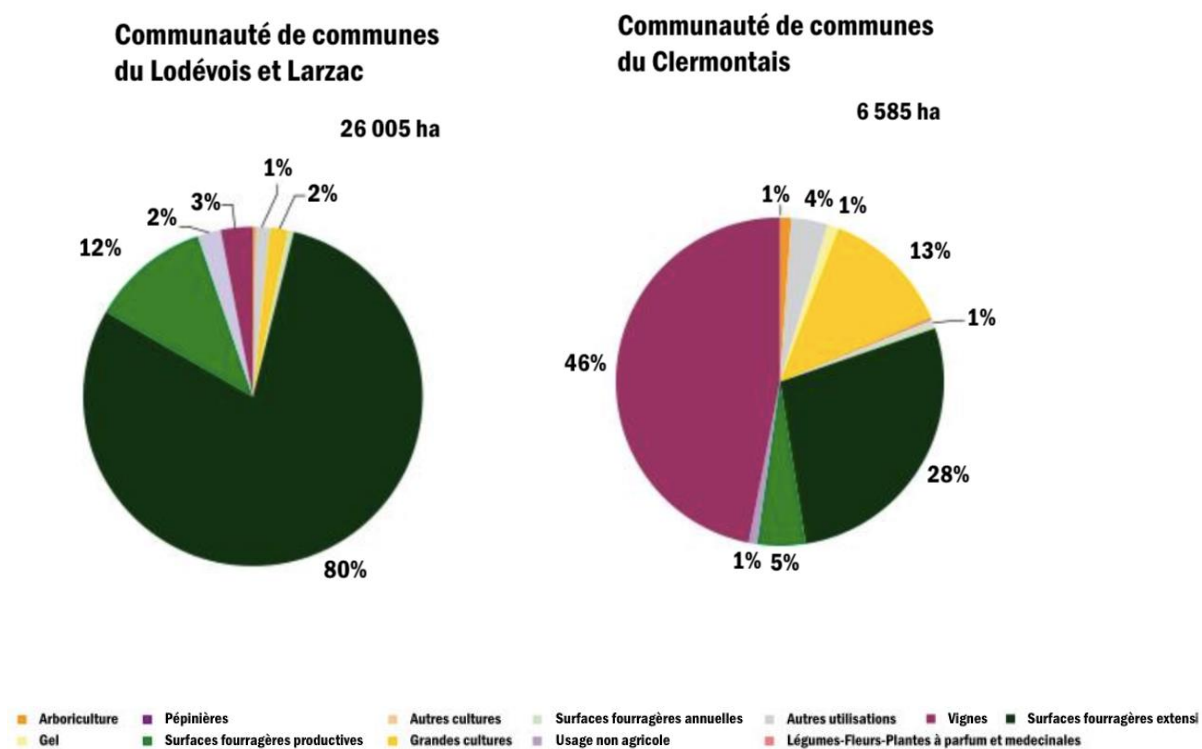
Annexe 9 DIFFICULTES FINANCIERES RENCONTREES PAR LES FRANÇAIS POUR ACCEDER A UNE ALIMENTATION Saine ET EQUILIBREE

Rencontrez-vous des difficultés financières pour faire chacune des choses suivantes ?

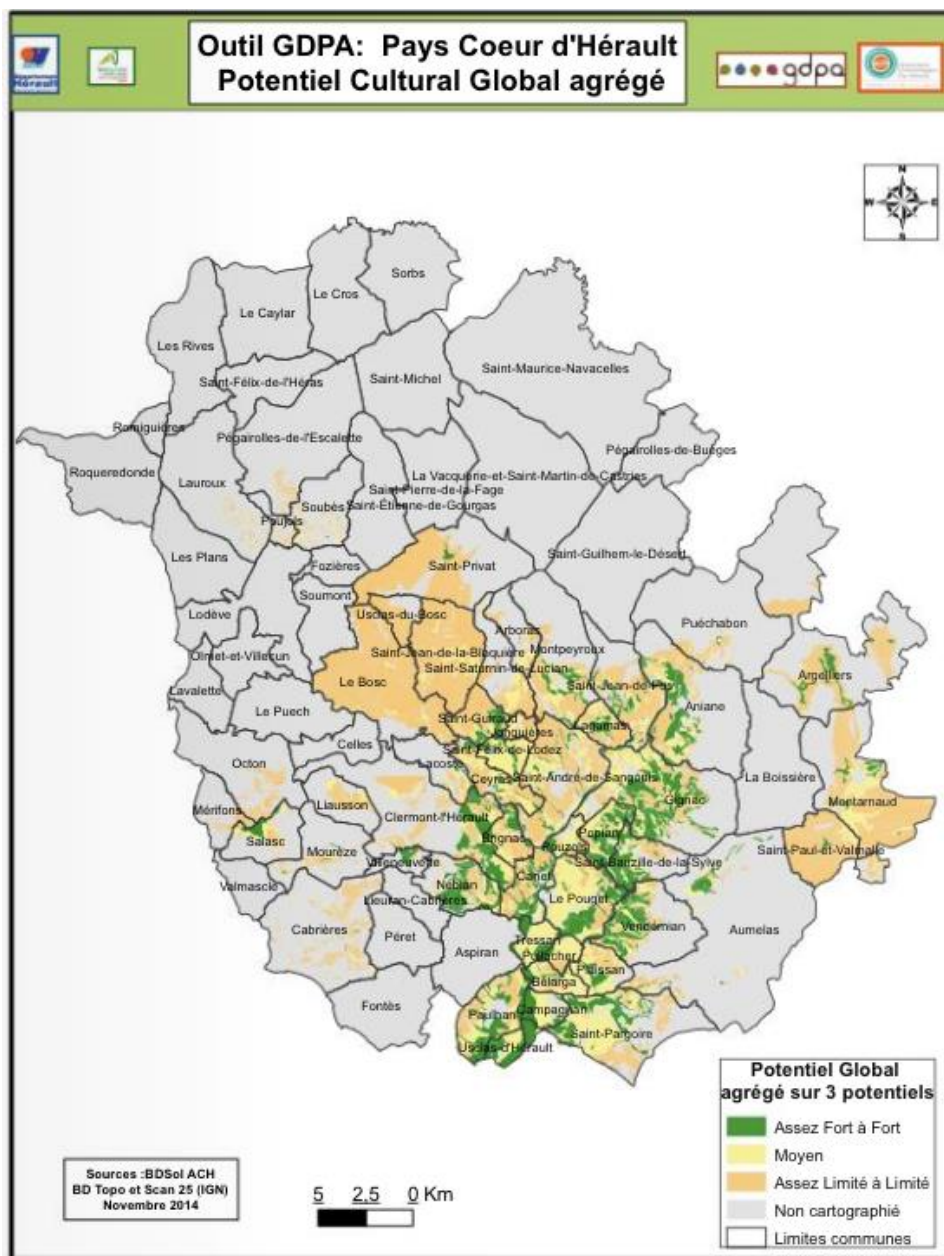
Base : Ensemble – En %



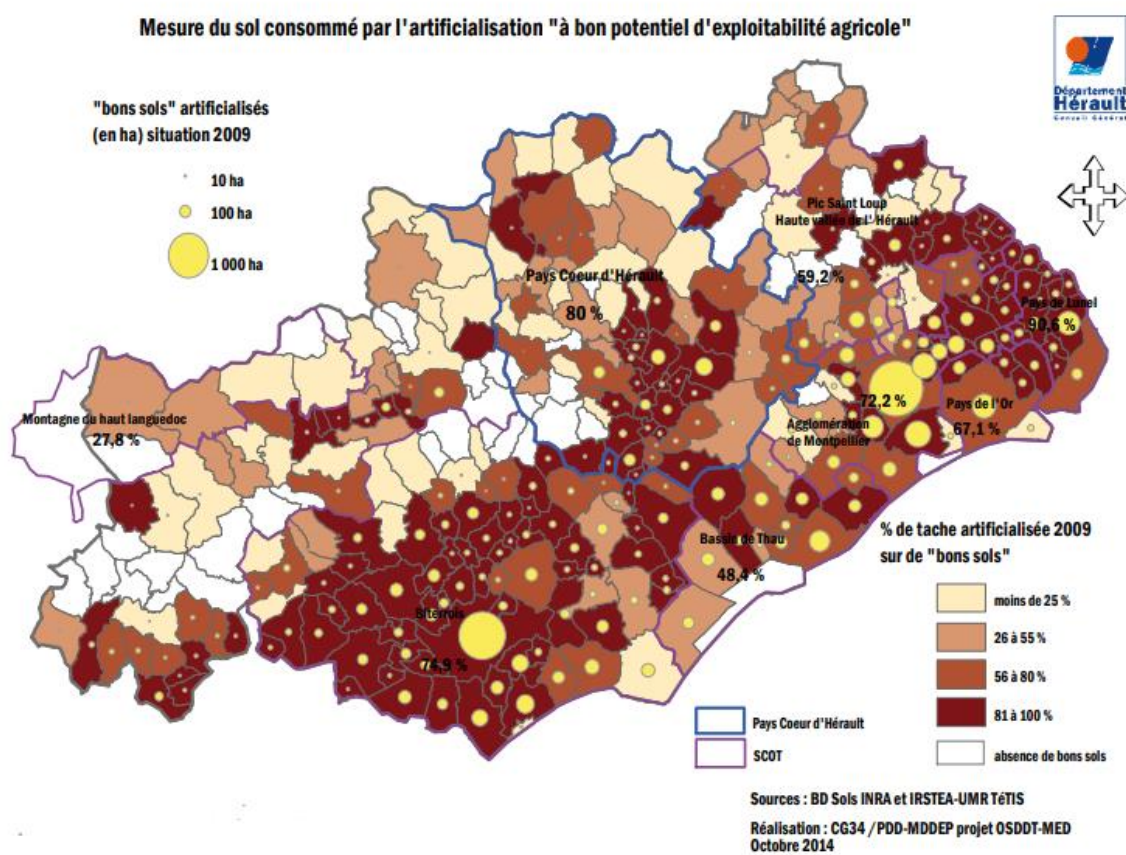
Annexe 10 L'OCCUPATION DU SOL AGRICOLE EN 2014 [R]



Source : Revue Regards 2015 : Portrait Agricole et Viticole du Pays Cœur d'Hérault

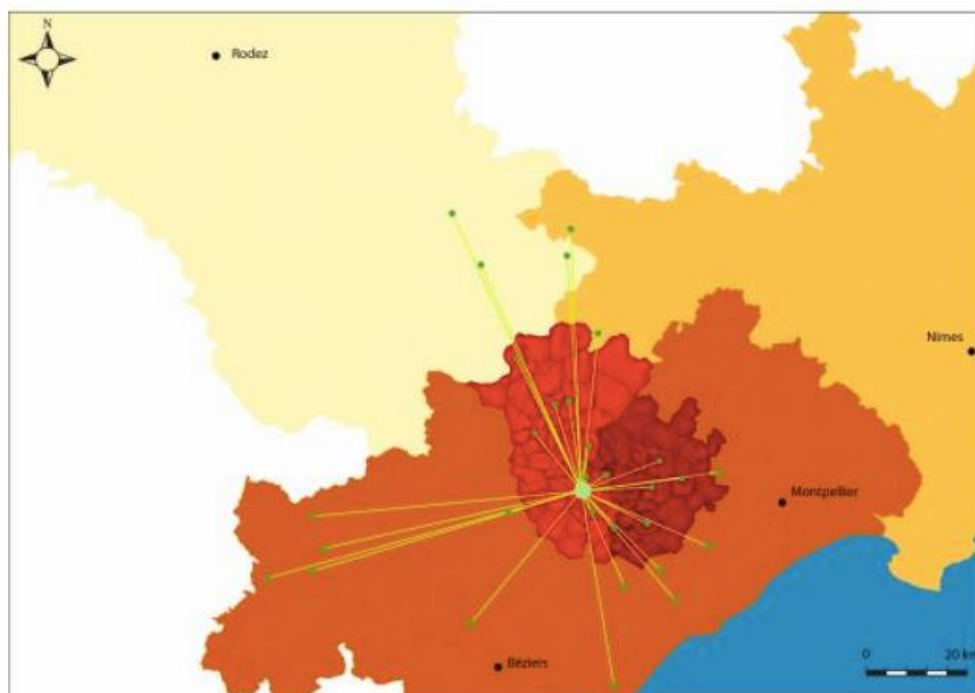


Annexe 12 ARTIFICIALISATION DES SOLS A HAUT POTENTIEL AGRONOMIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT



Source : Revue Regards 2015 : Portrait Agricole et Viticole du Pays Cœur d'Hérault

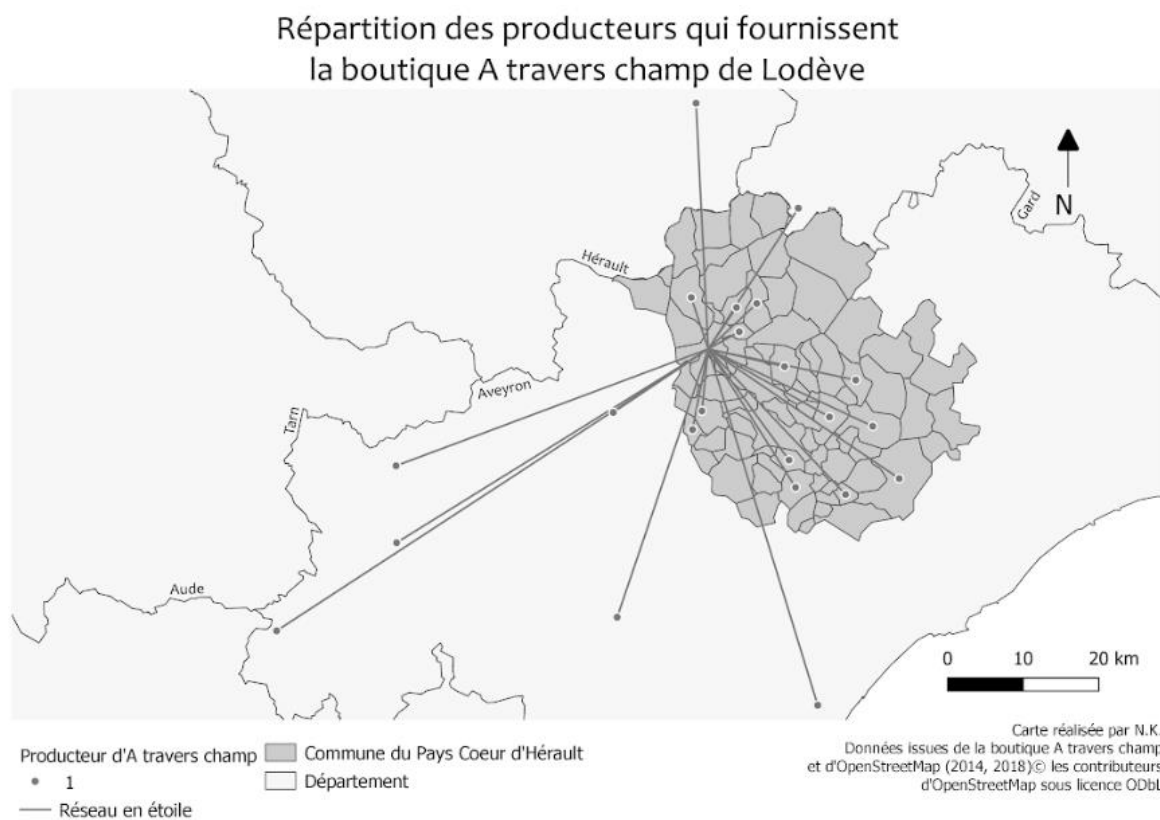
Annexe 13 REPRESENTATION SPATIALE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DE PRODUCTEURS PAYSANS PRODUCTEURS A CLERMONT-L'HERAULT (SOURCE RAPPORT GEO)



Légende :

- Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- Reste du Pays Cœur d'Hérault
- Reste de l'Hérault
- Gard
- Aveyron
- Boutique Paysanne
- Producteur
- Lien entre producteur et boutique paysanne

Annexe 14 REPRESENTATION SPATIALE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DE PRODUCTEURS *A TRAVERS CHAMPS*



Annexe 15 LES PAEN ET LES ZAP

Qu'est-ce qu'un PAEN

Un PAEN est un périmètre de protection renforcée qui s'applique aux zones A et N des PLU, confortant leur vocation agricole et naturelle au-delà des révisions et modifications de SCoT ou de PLU ; seul un décret interministériel permet une modification à la baisse du périmètre.

Au-delà du zonage, le Conseil Départemental qui porte le PAEN doit élaborer, « en accord avec la ou les communes ou EPCI compétents, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre. » (art. L-143-2).

Les avantages du PAEN	Les limites du PAEN
• Protection très forte puisque le périmètre ne peut être modifié que par décret interministériel • La mise en place conjointe d'un programme d'action permet de proposer et de mettre en œuvre un projet de développement agricole pour le territoire • Le droit de préemption dédié permet à la collectivité de mener des opérations de maîtrise foncière de manière plus aisée	• Ne peut-être imposé aux communes concernées • Le conseil départemental ne dispose pas de moyens supplémentaires pour leur mise en œuvre, alors que le programme d'action en nécessite • Dispositif encore peu mis en œuvre

Qu'est-ce qu'une ZAP ?

La ZAP permet de protéger les zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général, soit en raison de la qualité de leur production soit de leur localisation géographique. Sa mise en place implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la zone, est désormais soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission d'orientation de l'agriculture. En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.

Les avantages de la ZAP	Les limites de la ZAP
Protège la vocation agricole des terres sur le long terme Évite la spéculation et permet de limiter le prix des terres Évite le mitage Sécurise et favorise la relance d'une activité (investissement, amélioration du sol, remise en culture ...) Exprime une reconnaissance intrinsèque de l'identité agricole du territoire et suscite une réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'agriculture plus large	Reste une action volontaire de la commune et ne peut être imposé sans son accord N'interdit pas définitivement les changements d'occupations des sols, bien qu'elle les soumette à l'avis de la Chambre d'agriculture, de la commission d'orientation agricole et du Préfet

Extrait du site [Eau, Bio & Territoire](#)

Des « hameaux agricoles » pour répondre aux enjeux locaux dans l'Hérault

- La problématique du logement des agriculteurs source d'innovation dans l'Hérault

Au début des années 2000, dans l'Hérault, l'application de la loi SRU vient appuyer le durcissement de la politique d'instruction des permis de construire destinée à contrer le développement de faux projets agricoles utilisés pour construire en zone agricole. Cette politique fait naître des tensions entre les services de l'Etat et la profession agricole qui revendique le besoin de constructions et les difficultés d'accès au logement des jeunes agriculteurs dans un département soumis à une forte pression foncière.

- La création d'un des premiers groupes de concertation : le GTUA^[1]

A cette période la DDAF et la Chambre d'Agriculture décident de constituer un Groupe de Travail Urbanisme et Agriculture (GTUA) afin de s'accorder sur l'interprétation des lois en cours sur l'aménagement territorial et trouver des solutions permettant de répondre aux enjeux de protection des espaces agricoles et aux besoins de construction et de logements des exploitations. Le GTUA est l'une des premières expériences de concertation que le Ministère de l'agriculture et de la pêche a ensuite généralisé sur le plan national via la création des Groupes de Travail Agriculture Urbanisme et Territoires (GTAUT).

- La mise au point d'un mode innovant de gestion du bâti agricole : le « hameau agricole »

Le GTUA propose un « paquet technique » comprenant : i) le regroupement des constructions agricoles en lotissements agricoles appelés « hameaux agricoles » pouvant intégrer le logement des agriculteurs dans une zone dédiée de la commune, ii) un portage public des projets par la commune ou l'intercommunalité, iii) un appui financier du Conseil Général. Le portage public des projets a pour objectif, à travers la maîtrise foncière des regroupements, d'une part de permettre la cession de parcelles aménagées aux agriculteurs à des prix intermédiaires entre le prix du foncier constructible et le prix du foncier agricole et, d'autre part, de garantir la destination agricole des projets à travers l'offre de formules juridiques plus ou moins contraignantes garantissant la destination agricole des bâtiments à moyen ou long terme.

- Difficultés de mise en œuvre du modèle et émergence d'autres modes de regroupement

La mise en œuvre de ces projets s'avère lourde à mettre en œuvre pour les communes. Le département voit fleurir de nombreuses initiatives majoritairement situées dans la plaine et en zone littorale. Diverses formes de regroupement voient le jour : sous-secteurs de la zone agricole constructibles, zone d'activités économiques mixtes, regroupements de hangars, intégration des hameaux agricoles dans des nouveaux quartiers, réhabilitation de cave coopérative. Mais ces projets ne parviennent pas tous à aboutir.

Extrait de Nougaredes B., Soulard C., (2013). *Des « hameaux agricoles » pour une gestion durable des territoires : gouvernance et enjeux sociaux*, Projet PSDR Gouv-Innov, Languedoc Roussillon, Série Les Focus PSDR3. Disponible sur Internet : <https://umr-innovation.cirad.fr/content/download/52734/292169/version/1/file/HA2+pdf.pdf> [consulté le 07/03/2019]